

RÉPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE

---

MINISTÈRE DU PLAN

---



**LA SYNTHÈSE GÉNÉRALE**

ETUDE REGIONALE DE BOUAKE 1962-1964

---

BUREAU DE CONCEPTION, DE COORDINATION ET D'EXPLOITATION  
DES ETUDES REGIONALES DE LA REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE 1962-1965

---

B. FRIDE - LE CHAU - H. LHUILLIER - P. MICHAUD - C. RIPAILLES

---

**LISTE DES PUBLICATIONS A PARAITRE**

**METHODOLOGIE GENERALE DES ETUDES REGIONALES EN REPUBLIQUE  
DE COTE D'IVOIRE**

★

**ETUDE REGIONALE DE BOUAKE - FEVRIER 1962 - DECEMBRE 1963**

**RAPPORTS PRINCIPAUX**

- TOME 1 - Le Peuplement.
- TOME 2 - L'Economie.
- TOME 3 - La Synthèse Générale.
- TOME 4 - Les Propositions de Développement.

**DOCUMENTS**

- DOCUMENT 1 - Inventaire des villages de la zone Baoulé.
- DOCUMENT 2 - Histoire de l'Agriculture en zone Baoulé.
- DOCUMENT 3 - Eléments pour une monographie du centre semi-urbain de Toumodi.
- DOCUMENT 4 - Essai de monographie d'un village de savane : Diamelassou.
- DOCUMENT 5 - Essai de monographie d'un village de forêt : Kouakoubroukro.
- DOCUMENT 6 - Expériences actuelles de vulgarisation agricole.
- DOCUMENT 7 - Données sur quelques terroirs villageois.
- DOCUMENT 8 - L'habitat rural.
- DOCUMENT 9 - Quelques aspects de la vie sociale.
- DOCUMENT 10 - Tableaux statistiques de base.
- DOCUMENT 11 - Etude des sols.

★

★ ★

# SYNTHESE GENERALE

*L'étude régionale de Bouaké a été réalisée par :*

*P. MICHAUD, administrateur de l'I.N.S.E.E. - Directeur de la Division des Etudes au Plan ;*

*B. FRIDE, statisticien économiste - Chef de la Mission d'étude à Bouaké ;*

*H. LHUILLIER, statisticien économiste - O.R.S.T.O.M. ;*

*M. ETIENNE, sociologue*

*G. RIOU, pédologue - O.R.S.T.O.M.*

*P. ETIENNE, sociologue - O.R.S.T.O.M.*

*C. RIPAILLES, ingénieur agronome*

*C. LE CHAU, économiste - O.R.S.T.O.M.*

*P. de SALVERTE, sociologue*

*P. PEZET, ingénieur d'agriculture-O.R.S.T.O.M.*

*M. de SALVERTE, sociologue*

*J.-P. TROUCHAUD, géographe - O.R.S.T.O.M.*

Le rapport de synthèse a été rédigé par : B. FRIDE - H. LHUILLIER - P. MICHAUD.

## PRESENTATION

Les études économiques de développement, définies au niveau régional ivoirien par l'Administration Générale du Plan, avaient pour objet essentiel l'analyse théorique et pratique du fonctionnement de l'appareil économique actuel et l'approche d'une organisation de ses transformations futures.

Il importait, à travers les études entreprises, de déceler les facteurs, tant positifs que négatifs, susceptibles d'accélérer ou de freiner l'utilisation optimale des potentialités de développement propres aux régions, replacées dans le contexte national.

Il s'agissait, en d'autres termes, de proposer, à la lumière de l'analyse, des programmes régionaux d'actions et de réalisations qui, après arbitrage au niveau central de la planification, jetteraient les bases d'une expansion économique équilibrée et durable.

\*  
\*\*

Il est inutile d'insister sur la nécessité d'une planification économique et sociale sans laquelle le risque serait grand de s'en tenir à favoriser ou à laisser faire les tendances spontanées actuellement observées ; l'on aboutirait ainsi à une « croissance désordonnée » qui, à court terme, accuserait les déséquilibres actuels au point d'étouffer, à long terme, la croissance économique de l'ensemble national, par l'insuffisance du marché intérieur.

L'écart entre les revenus et les conditions de vie des milieux ruraux et urbains est un premier déséquilibre fondamental ; le second, plus grave encore, est marqué par le fossé existant entre les niveaux actuels et surtout entre les capacités naturelles de développement du nord et du sud du pays.

Des déséquilibres supportables entre régions et entre milieux sont facteurs de progrès et à ce titre nécessaires au développement économique général. Mais ils ne doivent pas franchir un seuil au-delà duquel les effets cumulatifs de développement accusent les inégalités dans la croissance et stérilisent les facteurs de diffusion du progrès.

Une planification tout à fait centrale et globale ne peut permettre de contrôler et de réduire en partie les déséquilibres graves actuellement constatés. Concrétisée par la localisation des actions et des réalisations, une stratégie est nécessaire tant à l'échelon national, pour harmoniser les développements régionaux, qu'à l'échelon régional pour équilibrer la croissance sous tous les aspects, des milieux ruraux et urbains. Une telle stratégie ne peut être élaborée et mise en œuvre sans une régionalisation du plan et, par conséquent, des études de planification.

Néanmoins, et compte tenu des possibilités financières limitées dont dispose la Côte d'Ivoire, un « éparpillement » des investissements réalisables irait à l'encontre des buts recherchés. Ainsi faut-il comprendre la répartition des objectifs de production sur l'espace géographique national comme une opération devant aboutir à la création de micro-zones complémentaires de développement, conçue chacune comme un complexe minimum d'activités économiques organisées.

\*  
\*\*

L'étude socio-économique de la région de Bouaké se place dans ce contexte. L'analyse de la situation actuelle de la région et des capacités physiques, humaines, économiques, de développement du milieu sont présentées dans les deux ouvrages suivants :

Tome I « Le peuplement » — Tome II « L'économie ».

Dans le Tome IV : « Propositions de Développement », nous nous sommes efforcés de dégager de l'étude et des capacités actuelles du milieu, un programme régional d'opérations d'investissements, agricoles et industriels, sélectionnés et organisés entre eux ; ce programme qui devait être compatible avec les objectifs du plan national, les moyens financiers disponibles et les contextes politique, juridique et administratif nationaux, nous semble un objectif raisonnable, et réalisable compte tenu de la marge d'incertitude dans l'appréciation des facteurs de comportement individuel ou collectif.

Dans le présent volume, Tome III « Synthèse », nous avons voulu résumer à grands traits les conclusions des parties analytiques et prospectives de l'étude, mais surtout montrer comment les « Propositions de développement », à travers l'étude de l'organisation et des capacités de transformation du milieu économique régional, s'appuient sur les données fondamentales du milieu humain, en majorité Baoulé.

## INTRODUCTION

Il est universellement admis que le développement économique harmonieux d'un pays suppose une croissance parallèle et équilibrée (ce qui ne veut pas dire égale) des secteurs agricoles et industriels. Le rôle de l'état planificateur est alors de prévoir cette évolution et d'appliquer son action aux points où le système ne se transforme pas spontanément dans le sens de la création de cet équilibre ou de la réalisation d'une croissance équilibrée. La position de cet équilibre dépend d'ailleurs de nombreux facteurs : importance relative des effectifs vivant de l'agriculture ; productivité du secteur agricole ; nécessité d'absorber une main-d'œuvre sous-employée ou en chômage ; et, à une plus grande échelle, taille du marché intérieur et relations économiques et commerciales avec l'extérieur.

Dans l'état actuel, l'agriculture ivoirienne monétarisée est quasi uniquement orientée vers les cultures d'exportation ou industrielles (dont une très faible part de la production est transformée dans des entreprises nationales).

Le secteur industriel de son côté ne peut se développer que concurremment avec l'extension d'un marché intérieur et extérieur.

Face à la concurrence internationale, le marché extérieur des produits industriels est pratiquement limité, sauf exceptions, aux voisins les plus immédiats. Cette situation n'est pas durable : ces pays sont amenés dans un cadre national à développer, à moyen terme, un secteur industriel concurrent du secteur ivoirien, parce que situé pour des raisons techniques et économiques, dans les mêmes activités productrices.

Par ailleurs, le marché ivoirien, ne justifiant pas par sa taille (et en l'absence d'accords régionaux entre nations) la création de certaines activités industrielles en amont, il faudra encore pendant longtemps faire appel à l'importation pour satisfaire la demande des produits de ces activités.

Enfin, de façon plus générale, il faut s'attendre à ce que la concurrence internationale se fasse plus vive dans l'avenir, aussi bien pour les produits agricoles qu'industriels : les accords internationaux garantiront certes à la Côte d'Ivoire des marchés pour les produits d'exportation principaux, mais les contingents correspondants sont au-dessous des capacités de production et d'exportation ivoiriennes.

Dans ces conditions, la marge de manœuvre du planificateur ivoirien est faible. Le développement ivoirien ne peut se concevoir que par la croissance de la production industrielle en liaison avec le développement du marché intérieur et en particulier des revenus ruraux ; ceux-ci peuvent d'ailleurs être développés dans une large mesure par la substitution aux importations, de produits agricoles locaux, bruts ou transformés localement, consommés par les particuliers ou industriels ivoiriens.

Voici quelques chiffres qui permettent de juger brièvement le poids relatif en effectifs et en pouvoir d'achat de la région dans l'ensemble national d'une part et d'autre part du milieu rural dans l'ensemble régional.

### ENSEMBLE DE LA COTE D'IVOIRE (ordres de grandeur pour 1963).

|   |                     |
|---|---------------------|
| <b>Demande finale (1) monétaire intérieure</b> .....                                | 120 milliards CFA   |
| <b>Demande finale de produits industriels</b> .....                                 | 95 milliards CFA    |
| <b>Demande intermédiaire (2) monétaire intérieure</b> .....                         | 55 milliards CFA    |
| <b>Demande intermédiaire de produits industriels</b> .....                          | 32 milliards CFA    |
| <b>Importations de produits industriels (taxes à l'importation comprises)</b> ..... | 50 milliards CFA    |
| <b>Importations de produits agricoles (taxes à l'importation comprises)</b> .....   | 5 milliards CFA     |
| <b>Population totale (estimation provisoire)</b> .....                              | 3 700 000 habitants |

### REGION DE BOUAKE (chiffres de 1963).

|  |                   |
|--|-------------------|
| <b>Demande finale monétaire intérieure</b> .....                         | 12 milliards CFA  |
| dont ménages .....   | 9,2 milliards CFA |
| administrations .....  | 1,5 milliard CFA  |
| entreprises .....  | 1,3 milliard CFA  |
| <b>Population totale</b> .....   | 630 000 habitants |
| dont ruraux .....  | 522 000 habitants |
| urbains traditionnels .....  | 104 000 habitants |
| urbains modernes .....   | 4 000 habitants   |
| <b>Dépense monétaire des ménages par tête et par an : ensemble</b> ..... | 15 000 F CFA      |
| ruraux .....   | 9 000 F CFA       |
| urbains traditionnels .....  | 45 000 F CFA      |
| urbains modernes .....   | 290 000 F CFA     |

(1) Consommation des Ménages et des Administrations + Equipement des Ménages, des Administrations et des Entreprises.

(2) Achats des entreprises pour le fonctionnement et la production (sauf équipement).

La distorsion la plus remarquable se situe entre l'importance de la population rurale (83 % de la population totale) et la faiblesse relative du pouvoir d'achat dont elle dispose (50 % du pouvoir d'achat global).

D'un autre côté, tout développement de la production d'un bien agricole commercialisable, surtout lorsqu'il s'agit de consommation intermédiaire d'une branche industrielle, est susceptible d'induire plus ou moins directement dans les secteurs secondaire et tertiaire, les investissements nécessaires à sa commercialisation et à sa transformation. Réciproquement on peut craindre, sauf cas particulier, qu'un investissement industriel ne suscite pas spontanément le développement de la production du bien intermédiaire agricole nécessaire, même lorsque celle-ci est rentable à court terme. Il provoquera presque toujours automatiquement une augmentation des importations, que la production locale ne viendra pas relayer, faute de compétence et d'information des producteurs agricoles traditionnels. C'est une raison de plus pour penser que le maximum de l'effort du planificateur doit se porter vers la recherche de la modernisation du monde rural et d'une augmentation de sa production et de son revenu par l'amélioration de la productivité de son travail.

C'est dans cet esprit qu'ont été rédigées les « Propositions de Développement » relatives à la région de Bouaké.

## LES HOMMES

La région de Bouaké abrite en 1963, 630 000 personnes, réparties en 2 villes : Bouaké et Dimbokro ; 7 centres semi-urbains : Béoumi, Bocanda (1), Botro, Mbahiakro, Tiébissou, Toumodi, Yamoussoukro, et 1 223 villages auxquels se rattachent environ un millier de campements et hameaux de culture permanents ou temporaires.

La densité moyenne est de 27 h/km<sup>2</sup>, mais cette population est très inégalement répartie sur le territoire. Presque la moitié des effectifs (305 000 personnes) est concentrée sur 26 % du territoire, dans la zone Centre et Nord-ouest de la région, autour de Bouaké, Béoumi et Botro : la densité moyenne y est de 52 h/km<sup>2</sup>, avec des maxima de 70 h/km<sup>2</sup> sur quelques micro-zones. Il existe deux autres concentrations de population moins importantes, l'une dans la zone comprise entre Dimbokro et Bocanda (centres inclus) avec un effectif de 64 000 habitants et une densité moyenne de 44 h/km<sup>2</sup>, l'autre dans la zone de Toumodi (centre compris) avec une population de 42 000 habitants et une densité moyenne de 36 h/km<sup>2</sup>. Le reste de la région a une densité moyenne de 16 h/km<sup>2</sup>, correspondant à une population de 224 000 habitants. Il en résulte en particulier que le taux d'occupation du sol n'est pas égal partout, et que par suite les besoins en terre ne présentent pas le même degré d'acuité dans toutes les parties du pays Baoulé.

La population rurale, composée pour 99,5 % de Baoulé, reste encore fortement attachée aux structures sociales traditionnelles, terme ultime d'une organisation politique tribale, dont les différents niveaux sont par ordre décroissant d'extinction : la tribu, la sous-tribu, le groupe de villages, le village et l'Aouro ou famille étendue (2) ; dans l'organisation originelle, les chefs, le plus souvent âgés et conseillés par les notables qui appartiennent à la même génération, détiennent l'ensemble des pouvoirs religieux, politiques et économiques.

La colonisation du sol s'est faite progressivement au cours des XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles, et la totalité des terres est maintenant pratiquement organisée en terroirs villageois.

La terre est ainsi propriété collective du village, inaliénable, et le chef de village en est théoriquement le gardien. Toutefois, la grande disponibilité en terres jusqu'à une époque récente laissait à chaque individu la plus grande liberté dans le choix de celles qu'il voulait défricher et cultiver, mais dont il n'avait que le droit d'usage.

Le chef d'Aouro dispose sur les membres de sa « famille » d'une autorité incontestée, basée sur les rapports de parenté : mais, chaque individu ou ménage étant directement responsable de sa subsistance, le pouvoir économique du chef se limite aux rapports avec l'extérieur de l'Aouro.

L'appartenance simultanée pour tout individu à deux systèmes de parenté (paternel et maternel), lui laisse, en principe, la possibilité de choisir entre deux Aouro. Ce fait est une cause d'instabilité sociale, et de conflits dont la solution dépend presque toujours de la puissance relative des chefs d'Aouro en compétition. La patrilocalité (du point de vue de la résidence) et la matrilinearité (du point de vue de la parenté, de l'héritage des droits et, plus récemment, de l'héritage des biens fonciers) sont la règle générale.

L'introduction de l'économie monétaire et surtout des cultures de traite (café, cacao) a donné aux conflits familiaux potentiels une réalité et une acuité qu'ils n'avaient pas jusqu'alors. En effet, le droit d'usage individuel de la terre, traditionnel pour les vivriers, entraîne par sa généralisation aux terres de plantation l'appropriation individuelle du revenu monétaire ; de plus, l'utilisation des droits successoraux sur ces terres de cultures fixées, amène pratiquement une appropriation individuelle non seulement des arbres, mais aussi du sol.

Toutefois, ces cultures sont à l'origine des cultures d'hommes, les femmes ne les pratiquant que très exceptionnellement. La fixation du droit a donc tendance à se faire non pas au niveau de l'individu, mais au niveau du ménage.

Par ailleurs, le chef d'Aouro tente d'user au maximum de son autorité traditionnelle et de certains droits successoraux particuliers (droits de récupération) pour hériter à son profit (et pratiquement au profit du ménage dont il est le chef) des successions indivises.

Deux tendances sont donc dominantes :

— d'une part, on assiste à un phénomène général d'éclatement des Aouro, unités sociales traditionnelles, en groupements domestiques et économiques plus restreints, centrés autour de la notion du ménage classique. C'est à ce niveau que tendent à se fixer en particulier l'utilisation du revenu monétaire, la propriété foncière, et la notion d'exploitation agricole dans le sens d'entreprise ;

— d'autre part, apparaît un phénomène limité de création de grandes propriétés foncières. Ceci ne concerne que certains des ménages des chefs traditionnels les plus puissants et les plus actifs (chefs d'Aouro et surtout chefs de villages et de groupes).

Née de la structure sociale et des coutumes traditionnelles (en particulier mariage), accusée par l'introduction de la monnaie (augmentation et monétarisation de la dot), une population flottante importante existe, composée principalement des femmes « fiancées » et déjà mères de famille (et de leurs enfants) et des jeunes hommes adultes, célibataires ou « fiancés ».

---

(1) A la limite de la région.

(2) La taille de l'Aouro traditionnelle était d'environ 55 personnes.

Ces individus ne donneront naissance que tardivement à de nouveaux ménages et restent provisoirement attachés, quelquefois pour longtemps, aux ménages dont ils sont issus. Ce phénomène explique pour une très grande part que la taille de l'unité sociale nouvelle (domestique et économique) soit actuellement de sept personnes environ.

Dans la structure en création, la femme peut acquérir des plantations par achat, donation ou héritage. Par ailleurs, tandis que, selon la règle la plus courante, l'héritage traditionnel se faisait d'oncle à neveu (le fils de la sœur), l'héritage du père au fils, déjà existant dans l'organisation traditionnelle, se généralise, dans la structure nouvelle, en particulier par donations au fils du vivant du père.

Il est possible que la pratique de l'aliénation de la terre, encore très rare, se répande, mais plus lentement qu'on ne l'observe dans des populations Akan voisines à structure traditionnelle semblable.

En conclusion, on assiste à la création d'une unité familiale nouvelle, qui recouvre à la fois une signification sociale (résidence, propriété, transmission de droits) et économique (exploitation agricole et disposition du revenu monétaire). Simultanément, des règles coutumières nouvelles prennent spontanément naissance, mais les solutions retenues pour un même litige sont très variables d'un village à l'autre.

L'entrée en application effective des codes civils et fonciers nationaux ne pourra être que lente et devra trouver, à travers une jurisprudence progressivement élaborée, les solutions les mieux adaptées aux problèmes spécifiques qui résultent de la structure ancienne de la société Baoulé.

S'il se manifeste une certaine dispersion de l'autorité familiale, il semble qu'il y ait, par réaction à l'échelon de la collectivité villageoise et entre les mains du chef et des notables, une concentration de l'autorité morale qui dicte les règles tacites de comportement dans la collectivité. Pour imposer ces règles, les « anciens », privés en grande partie de l'autorité familiale et économique traditionnelles, utilisent totalement le poids que leur confèrent leurs droits politiques et religieux. Tandis que les jeunes générations recherchent le maximum d'indépendance et de responsabilité, et sont généralement plus ouvertes au progrès et plus disponibles, la génération des chefs défend jalousement ce qui lui reste d'autorité ; elle est naturellement plus conservatrice et se méfie davantage de l'innovation.

Il s'ensuit un conflit entre générations qui peut trouver trois types de solutions, dont la première est la plus satisfaisante : sous la pression des « jeunes », les « vieux » prennent à leur compte les idées modernes et entraînent à leur suite l'ensemble de la collectivité. Leur autorité et leur sagesse personnelles ne sont alors pas remises en question.

Les deux autres solutions, individuelles, sont provisoires et ne résolvent pas le problème de fonds :

— certains jeunes, pour ne pas heurter des structures et des individus profondément respectés, sacrifient leurs désirs de nouveauté et entrent dans les lignes du comportement traditionnel ;

— d'autres préfèrent abandonner, au moins temporairement, des structures sociales qui ne leur conviennent pas et émigrent, quelquefois pour de très longues durées. Ceux-ci ne trouvent généralement pas, pendant leurs migrations durables ou temporaires, voire saisonnières, des structures d'accueil satisfaisantes, et, en dernier ressort, reviennent tôt ou tard dans leur village d'origine en abandonnant totalement, si nécessaire, un nouveau mode de vie, auquel ils s'étaient habitués.

Ce désir d'éloignement est d'autant plus accentué que celui-ci procure généralement des revenus monétaires relativement importants et confère de ce fait au migrant une indépendance, une autorité et un prestige nouveaux, même lorsqu'il est définitivement de retour au village.

La mobilité des Baoulé n'est d'ailleurs pas un phénomène récent, mais l'économie moderne et les tensions qu'elle suscite l'ont particulièrement accentuée.

Actuellement, un paysan Baoulé effectue en moyenne 40 déplacements par an vers le marché, le centre semi-urbain, la sous-préfecture ou Bouaké. A ces déplacements de courte durée, qui ont pour conséquence un taux d'absence journalier de l'ordre de 10 % pour l'ensemble de la région, il convient d'ajouter des déplacements d'une durée plus importante et qui concernent 12 à 15 % de la population. Si l'on tient compte également des absences dues aux migrations temporaires hors de la région, on aboutit, pour la période de pointe des travaux de la campagne (concurrence des activités agricoles sur les plantations et les cultures vivrières) à un taux d'absence de 30 % de la population totale des villages. Pour les hommes de 15 à 45 ans, ce taux avoisine 40 %.

Il est bien évident qu'une telle « hémorragie » de la population active est incompatible avec un programme de développement de la production agricole de la région, du moins dans les conditions actuelles de productivité du travail du monde rural.

La promotion du monde rural et le développement de la production agricole commercialisable supposent donc la résolution de certains problèmes sociaux et économiques de ce milieu, en particulier :

1 — La création de nouvelles structures villageoises ou l'adaptation des anciennes structures, en liaison avec les modes de comportement qu'exigent l'entrée dans un système économique de production et de distribution intégré, et la participation des individus de base à sa gestion, au niveau de l'exploitation agricole ou des collectivités locales, professionnelles ou non.

2 — L'amélioration de la productivité du travail dans l'agriculture afin de réduire l'écart existant entre la rémunération horaire des travailleurs de la ville et de la campagne. Cet effort devra particulièrement se porter sur les cultures et activités que l'on souhaite développer : ce point sera d'autant plus important que le paysan Baoulé estime à la marge

la valeur de son travail, en fonction du revenu que lui procure ce travail quand il est appliqué au café et au cacao : l'on sait que ces cultures, dans les conditions économiques actuelles, assurent avec un faible travail, un revenu minimum important.

3 — La détermination de la vocation spécifique de chaque zone rurale et l'organisation de la production et des échanges en fonction des besoins nationaux, régionaux, zonaux ; le choix de cette vocation et l'intérêt pour le milieu rural doivent se matérialiser par les actions et investissements publics nécessaires.

On peut espérer, dans ces conditions, réduire dans des proportions acceptables les migrations plus ou moins durables vers les villes, les mouvements saisonniers, et les déplacements de courte durée, surtout lorsque ceux-ci coïncident avec la période de besoin maximum de main-d'œuvre au village.

On peut également penser que l'on évitera ainsi l'extension d'une population flottante en milieu urbain, avec le chômage réel et le parasitisme économique qui la caractérise ; celui-ci tend à décourager chez ceux qui travaillent la recherche d'un plus grand revenu et stérilise à terme les possibilités de dégager une épargne des ménages salariés urbains.

De 16 500 personnes actuellement dans la région, cette population flottante des villes continuera à croître et atteindra environ 25 000 personnes en 1970 ; elle devrait alors se stabiliser à ce niveau. Notons que ce problème n'intéresse pas seulement les centres de la région, mais également ceux qui lui sont extérieurs et en premier lieu Abidjan.

Le monde urbain et semi-urbain régional n'est d'ailleurs composé que pour une faible partie de Baoulé qui ne sont par vocation ni commerçants, ni entrepreneurs.

Ethniquement, ce milieu qui en 1963 compte environ 108 000 personnes, dont 68 000 (1) à Bouaké et 11 000 (1) à Dimbokro, se répartit de la façon suivante :

- 29 000 Baoulé ;
- 58 500 autres ethnies (principalement du nord) ;
- 4 000 Européens et assimilés ;
- 16 500 présents temporaires (population flottante).

La population des villes de la région, compte tenu d'une part de la création d'emplois nouveaux et d'autre part de l'impossibilité de réduire les effectifs de population flottante, atteindra, en 1975, 194 000 personnes. En particulier, la ville de Bouaké, avec plus de 100 000 habitants à cette date, pose dès maintenant des problèmes d'aménagement importants.

Deuxième ville de la République de Côte d'Ivoire, plaque tournante des liaisons commerciales entre la Basse-Côte et le Nord, centre administratif, commercial et industriel, Bouaké est aussi une capitale régionale : à ce titre, ses activités sont liées, et le seront davantage dans l'avenir, aux centres semi-urbains et au milieu rural de la région ; elle devra de plus être un centre d'accueil pour les Baoulé émigrant de la campagne vers la ville.

L'aménagement des centres devra être orienté par deux considérations fondamentales :

1 — La recherche d'une structure d'accueil réellement efficace pour les immigrants Baoulé ; cette structure paraît s'être spontanément créée pour les habitants venus d'autres régions qui, éloignés de leur milieu d'origine, se sont le plus souvent installés de façon définitive.

A l'inverse, il semble que pour beaucoup de Baoulé qui vivent en milieu urbain et surtout à Bouaké, la situation ne soit satisfaisante que du seul point de vue financier. En effet, le milieu familial, lorsqu'il existe, ne parvient pas à trouver une structure stable. L'absence d'organisation sociale ne donne pas de sécurité, spécialement contre le chômage, à l'inverse de celle que l'individu trouve en milieu rural. Enfin, issus d'une structure relativement rigoureuse, les ruraux isolés en milieu urbain — et surtout les femmes — n'ont plus aucun système de valeurs sur lequel s'appuyer.

2 — La recherche d'un équilibre entre :

- la capacité d'accueil et les emplois offerts ;
- la fraction de population de la région qui doit nécessairement venir en milieu urbain de façon définitive ;
- l'immigration spontanée de population venue de l'extérieur de la région, et en particulier des pays du Nord.

Dans les quelques tableaux qui suivent, on trouvera l'état de la population de la région en 1963, et des projections de cet état pour 1970 et 1975, des points de vue :

1 — De la répartition entre milieu urbain, semi-urbain et rural, en séparant agriculteurs, non agriculteurs et population flottante.

2 — De sa répartition globale selon l'origine des ressources (secteurs principaux d'activité) du chef de ménage.

3 — De la répartition des emplois selon ces mêmes secteurs principaux.

---

(1) Population flottante comprise.

**REPARTITION DE LA POPULATION SELON L'ORIGINE DES RESSOURCES ET LE MILIEU DE RESIDENCE.**

| A. — Population à résidence déterminée      |                    | 1963           | 1970           | 1975           |
|---|--------------------|----------------|----------------|----------------|
| 1. Rurale :                                 | Agriculteurs ..... | 500 350        | 550 950        | 587 180        |
|   | Autres .....       | 18 150         | 22 950         | 30 920         |
| 2. Semi-Urbaine :                           | Agriculteurs ..... | 5 960          | 8 300          | 10 500         |
|   | Autres .....       | 17 040         | 26 300         | 33 100         |
| 3. Urbaine :                                | Agriculteurs ..... | 7 800          | 8 600          | 11 300         |
|   | Autres .....       | 60 700         | 86 400         | 114 000        |
| <b>Total A</b> .....                        |                    | <b>610 000</b> | <b>703 500</b> | <b>787 000</b> |
| <b>B. — Population flottante</b>            |                    |                |                |                |
| 1. Rurale .....                             |                    | 3 500          | 4 500          | 5 000          |
| 2. Urbaine et Semi-Urbaine .....            |                    | 16 500         | 25 000         | 25 000         |
| <b>Total B</b> .....                        |                    | <b>20 000</b>  | <b>29 500</b>  | <b>30 000</b>  |
| <b>C. — Totaux bruts</b>                    |                    |                |                |                |
| 1. Rurale .....                             |                    | 522 000        | 578 400        | 623 100        |
| 2. Semi-Urbaine et Urbaine .....            |                    | 108 000        | 154 600        | 193 900        |
| <b>Total C</b> .....                        |                    | <b>630 000</b> | <b>733 000</b> | <b>817 000</b> |
| <b>D. — Répartition selon le milieu (%)</b> |                    |                |                |                |
| 1. Rurale .....                             |                    | 83             | 79             | 76             |
| 2. Semi-Urbaine et Urbaine .....            |                    | 17             | 21             | 24             |

**REPARTITION DE LA POPULATION SELON L'ORIGINE DES RESSOURCES DU CHEF DE MENAGE (SECTEURS D'ACTIVITES PRINCIPAUX).**

(Population à résidence déterminée)

| Activité                             | 1963               |               | 1970               |               | 1975                |               |
|--------------------------------------|--------------------|---------------|--------------------|---------------|---------------------|---------------|
|                                      | Effectif           | %             | Effectif           | %             | Effectif            | %             |
| Agriculture .....                    | 514 100            | 84,3          | 567 900            | 80,6          | 609 000             | 77,4          |
| Artisanat .....                      | 15 900             | 2,6           | 25 400             | 3,6           | 34 000              | 4,3           |
| Industrie .....                      | 10 000             | 1,6           | 28 000             | 4,0           | 42 000              | 5,3           |
| Services (dont Administration) ..... | 70 000<br>(20 000) | 11,5<br>(3,3) | 82 200<br>(24 200) | 11,8<br>(3,5) | 102 000<br>(32 000) | 13,0<br>(4,0) |
| <b>Total</b> .....                   | <b>610 000</b>     | <b>100,0</b>  | <b>703 500</b>     | <b>100,0</b>  | <b>787 000</b>      | <b>100,0</b>  |

**REPARTITION DES EMPLOIS SELON LES SECTEURS D'ACTIVITE PRINCIPAUX.**

(Population active de 15 à 59 ans)

| Activité                             | 1963              | 1970              | 1975              |
|--------------------------------------|-------------------|-------------------|-------------------|
| Agriculture (1) .....                | 267 400           | 295 000           | 317 000           |
| Artisanat .....                      | 6 400             | 10 000            | 12 800            |
| Industrie .....                      | 3 700             | 8 100             | 12 600            |
| Services (dont Administration) ..... | 19 500<br>(4 500) | 21 900<br>(6 200) | 24 600<br>(9 000) |
| <b>Total</b> .....                   | <b>297 000</b>    | <b>335 000</b>    | <b>367 000</b>    |

(1) Agriculteurs, Aides familiaux et Salariés.

Ces tableaux font apparaître que la population de la région atteindra 733 000 personnes en 1970 et 817 000 personnes en 1975. Ces estimations correspondent à une valeur constante dans le temps du taux d'accroissement (2,2 %) observé en 1963 (mouvements naturels de population corrigés par les migrations).

La répartition de cette population entre les milieux de résidence varie lentement, bien que la croissance des villes soit très rapide : la population urbaine et semi-urbaine qui n'en représentait que 17 % en 1963, atteindra respectivement 21 et 24 % de la population totale en 1970 et 1975.

De même, la fraction de population tirant ses revenus de l'agriculture diminuera lentement (84 % en 1963, 77 % en 1975), bien que le nombre des emplois non agricoles passe de 29 600 en 1963 à 50 000 en 1975.

Quelle que soit la rapidité de la croissance des milieux urbains et semi-urbains et des activités non agricoles, le poids actuel du monde rural et de l'agriculture est tel que longtemps encore la majeure partie de la population de la région sera rurale et vivra de l'agriculture.

Sur la base approximative de 7 personnes par famille en milieu rural et de 4,5 personnes en milieu urbain, on aura en 1975 :

87 000 exploitations agricoles (pour autant que cette notion continue à recouvrir celle de ménage) ;

40 000 familles vivant de l'artisanat, l'industrie ou les services (y compris l'administration).

Il est toutefois possible qu'en milieu rural, la taille de la famille diminue quelque peu (d'où une augmentation du nombre d'exploitations agricoles familiales).

✱

Il ressort donc de l'étude :

— que le milieu rural n'est pas, par principe, hostile à l'innovation et à l'introduction de techniques modernes, ou de nouveaux modes d'organisation de la production, de la vie économique et de la vie sociale. Ceci n'est vrai que si les structures anciennes, les hommes qui détiennent l'autorité traditionnelle et le système de valeurs sur lequel repose l'organisation actuelle, ne sont pas, sans nécessité, bousculés et heurtés, mais au contraire, intégrés aux structures, aux responsabilités et aux valeurs nouvelles ;

— que le paysan a un sens aigu de la valeur de son travail. Les solutions techniques qui lui sont proposées pourront exiger un surcroît de travail, même important, à condition qu'une rémunération suffisante de cet effort supplémentaire apparaisse nettement ;

— que le Baoulé est très sensible à l'apparition autour de lui de goûts et de modes de vie nouveaux. Son indépendance et sa mobilité naturelles priveront périodiquement ou définitivement l'agriculture de la meilleure part de sa force de travail, si le paysan ne trouve pas dans son village ou à proximité, l'éducation, les objets et les loisirs auxquels il aspire.

## **AGRICULTURE ET ACTIVITES ANNEXES**

## LES CULTURES ET ACTIVITES ANNEXES (chasse, pêche, cueillette)

L'agriculture de la région est presque exclusivement le fait d'exploitations familiales ; ces exploitations ne sont presque jamais spécialisées ; on y trouve toujours des cultures vivrières, avant tout destinées à la subsistance de la famille, mais aussi le plus souvent des cultures industrielles ou d'exportation qui lui procurent l'essentiel de son revenu monétaire.

\*\*

Le paysan Baoulé, qui autoconsomme 80 % des vivriers disponibles, ne se comporte pas comme un exploitant qui destine l'essentiel de sa production à un circuit commercial : le surplus non nécessaire à sa subsistance est écoulé sur les marchés et lui procure un revenu monétaire secondaire, du moins lorsqu'il cultive, par ailleurs, du café et du cacao. Toutefois, cette affirmation devrait être tempérée dans la mesure où il existe un marché embryonnaire des vivriers dans les centres urbains et à l'extérieur de la région ; mais la production correspondante est répartie entre une multitude de paysans.

Ceci conduit à penser que les prix observés à la production ne correspondent pas effectivement à ceux qui résulteraient de la simple application de la loi de l'offre et de la demande. Les prix fixés sont pratiquement laissés à l'initiative des intermédiaires, qui sont également maîtres des marges et donc des prix à la consommation dans les centres urbains.

Il résulte que l'un des buts à atteindre au niveau de la collectivité villageoise est l'organisation des paysans face au système de distribution. Ce point, fondamental pour le développement de la commercialisation des vivriers face à une demande croissante, l'est également pour les cultures industrielles et d'exportation lorsque la collecte n'est pas effectuée par des organismes spécialisés.

Les produits vivriers et assimilés (4 milliards de F CFA) représentent actuellement 60 % de la production agricole totale, 80 % de la production agricole autoconsommée, et 30 % de la production agricole commercialisée. L'igname à lui seul représente 57 % de la production vivrière et il est à près de 90 % autoconsommé. Par ordre d'importance, les autres produits principaux sont : le vin de palme (environ 10 % de la production vivrière), le bois de chauffe, le riz, le gombo et le maïs, chacun de ces derniers produits comptant pour 3 à 7 %.

Dans l'avenir, cette production vivrière traditionnelle croîtra approximativement au même rythme que la population (indice 130 en 1975, base 100 en 1963). Toutefois, un certain nombre de projets liés à des opérations industrielles (tomates, pommes de terre, manioc, piment, gombo) ou à un encadrement spécifique (riz, maïs) entraîneront, en 1975, une production vivrière supplémentaire intégrée dans les circuits modernes de 1,5 milliard de F CFA, pour une production traditionnelle de 5,4 milliards de F CFA.

\*\*

Le café et le cacao constituent à eux seuls les trois quarts de la production dite « industrielle » ou « d'exportation » qui, par ailleurs, comprend notamment le coton, le tabac, les oléagineux et la cola, produits actuellement autoconsommés à 50 % en moyenne : café et cacao représentent donc en fait 85 % de la part commercialisée de ces cultures. Leur devenir dominera encore pendant quelques années l'avenir de ce groupe de produits (60 % du total de la production en 1970 et 40 % en 1975).

Les difficultés de prévision, quant aux marchés extérieurs, pour ces deux produits (accords internationaux ou, en leur absence, incertitude des cours et des volumes exportables), ont conduit à admettre que la production de café (1,17 milliard de F CFA) serait constante en valeur jusqu'en 1975 (surfaces stationnaires, compensations éventuelles entre une diminution des prix producteurs et une augmentation des rendements). On admet par contre, sans optimisme extrême, que la production de cacao croîtra de 175 millions de F CFA en 1963 à près de 400 millions de F CFA en 1975 (plantations anciennes régénérées, entrée en production de nouvelles plantations de type traditionnel et mise en place de plantations modernes).

Les cultures pérennes sont présentes dans toutes les parties de la région. Ainsi, 75 % des exploitants agricoles disposent d'au moins une parcelle de café (ou de cacao). Lorsque les conditions écologiques ne sont pas favorables, les paysans ont des plantations hors terroir, parfois à l'extérieur de la région : c'est le cas de plus de 30 % des exploitations du centre ou du nord-est.

Le coton et le tabac, par contre, sont des cultures nettement localisées, d'ailleurs encore peu répandues. Les tentatives effectuées dans le passé par la puissance coloniale, dans des conditions sociales et techniques défavorables, ont créé chez le paysan, vis-à-vis de ces cultures, un réflexe de défense qui tend maintenant à disparaître.

Le coton et le tabac, traditionnellement cultivés par les Baoulé, ne représentent respectivement, en 1963, que 34 et 132 millions de F CFA (dont 10 et 70 % autoconsommés). Leur extension est liée à la fourniture de matières premières à des entreprises régionales ou nationales et à l'utilisation de variétés sélectionnées (coton Allen).

Le programme retenu, subordonné à la substitution aux importations d'une production nationale et à l'installation d'entreprises nouvelles, prévoit, en 1975, grâce à un encadrement spécialisé, une production disponible de 870 millions de F CFA pour le coton (dont la quasi-totalité destinée à l'industrie textile) et de 300 millions de F CFA pour le tabac (dont 50 % destinés aux manufactures).

Parmi les oléagineux, seule l'arachide (60 % de leur production en 1963) connaîtra une extension importante liée au développement de la culture du coton (assolement) et à la création d'huileries ; celles-ci absorberont 85 % d'une production totale de 700 millions de F CFA en 1975. A cette date, les premières cocoteraies industrielles créées au sud de la région entreront à peine en production (environ 400 tonnes de coprah, alors que le programme final en prévoit 5 000 tonnes à partir de 1982). Les autres oléagineux, liés à la consommation finale des ménages et essentiellement à l'autoconsommation (régimes de palme surtout) se développeront au même rythme que la population de la région.

Dans l'hypothèse de la création d'une industrie sucrière (20 000 tonnes de sucre en 1975), la canne à sucre, cultivée industriellement sur la rive gauche du Bandama, fournira une production de 500 millions de F CFA.

En 1975, on trouvera donc par ordre d'importance dans les cultures « industrielles et d'exportation » : le café (environ 30 %), le coton et l'arachide (15 à 20 % chaque). Ce groupe qui représentait, en 1963, 27 % de la production totale de l'agriculture (mais 60 % de sa production commercialisée) progressera d'ici 1975 un peu plus fortement que la moyenne de l'agriculture (indice 230, base 100 1963, contre 185), la production correspondante sera toujours, à l'exception du coprah et de la canne à sucre, le fait d'exploitations familiales.

\*\*

Malgré les graves carences en protéines animales constatées dans la ration alimentaire du paysan Baoulé, il n'est pas raisonnable d'espérer un développement spectaculaire de l'élevage, qu'il s'agisse des ruminants, des porcs ou des volailles. Il existe à cela trois raisons :

— Le paysan Baoulé n'est pas un éleveur, n'en ayant ni le goût ni la compétence. Il sera difficile d'inclure cette activité dans une exploitation agricole familiale qui reposerait sur l'équilibre agriculture-élevage.

— De plus, la rentabilisation de l'élevage ne peut être obtenue, selon les cas, que par une amélioration considérable des espèces (basse-cour) et des conditions sanitaires (bovins), par une augmentation des charges d'exploitation (gardiennage) ou par un investissement matériel important (élevage des porcins, clôtures). Peu apte à l'élevage, le Baoulé est encore moins enclin à prendre ces facteurs en considération.

— Enfin les pays du Nord, ivoiriens ou non, sont naturellement mieux placés pour l'élevage extensif des ruminants.

Cependant, il a été admis que la production de l'élevage progresserait d'ici 1975 beaucoup plus rapidement que la population de la région (Indice 240 en 1975, base 100 en 1963, contre 130). Ce résultat sera en grande partie atteint par un développement important de l'élevage de basse-cour (125 millions de F CFA en 1963, près de 400 en 1975). Une progression sensible sera obtenue dans l'élevage des ruminants (250 millions de F CFA en 1963, plus de 500 en 1975) par la création de noyaux d'élevage appuyés, pour la fourniture du troupeau initial, sur les ranchs du Service de l'élevage.

La chasse, dont la production restera stationnaire (370 millions de F CFA en 1963) et la pêche, d'importance secondaire dans la région, auront dans l'avenir une importance relative moindre pour la fourniture de produits animaux (30 % en 1975, contre 52 % en 1963).

Globalement, la production de ce groupe d'activités progressera jusqu'en 1975 sensiblement plus vite que la population et légèrement moins vite que l'ensemble de la production agricole dont il ne représente qu'un peu plus de 10 %.

\*\*

Les tableaux qui suivent regroupent les données essentielles de la production agricole disponible de 1963 et des prévisions pour 1970 et 1975.

On trouvera successivement :

1. — En valeur et quantité, les principales productions de 1963 ;
2. — Leur répartition en pourcentage dans la production agricole totale de la même année ;
3. — Des prévisions pour 1970 et 1975.

## 1. — Principales productions agricoles disponibles (en volume et valeur) en 1963.

(A l'exclusion des pertes sur stock et de l'autoconsommation de semences ; la valeur est calculée au prix à la production).

| Produits   | Volumes<br>(en tonnes) | % auto-<br>consommé | Valeur (en millions F.C.F.A.) |                |         |
|--|------------------------|---------------------|-------------------------------|----------------|---------|
|  |                        |                     | Autoconsommée                 | Commercialisée | Totale  |
| <b>Vivriers et divers</b>                          |                        |                     |                               |                |         |
| Igname .....                                       | 302 800                | 88                  | 2 025,0                       | 280,0          | 2 305,0 |
| Manioc .....                                       | 46 000                 | 64                  | 59,0                          | 33,0           | 92,0    |
| Taro et patate .....                               | 2 300                  | 55                  | 6,0                           | 5,0            | 11,0    |
| Banane plantain .....                              | 9 600                  | 60                  | 32,0                          | 21,0           | 53,0    |
| Riz (1) .....                                      | 4 900                  | 67                  | 141,0                         | 69,0           | 210,0   |
| Mais .....   | 14 200                 | 47                  | 60,0                          | 67,0           | 127,0   |
| Gombo frais .....                                  | 6 400                  | 81                  | 114,0                         | 26,0           | 140,0   |
| Piment frais .....                                 | 4 250                  | 63                  | 54,0                          | 31,0           | 85,0    |
| Champignons .....                                  | 650                    | 93                  | 85,0                          | 7,0            | 92,0    |
| Ouré-ouré .....                                    | 1 300                  | 47                  | 21,0                          | 23,0           | 44,0    |
| Tomate .....                                       | 1 400                  | 41                  | 11,0                          | 17,0           | 28,0    |
| Aubergine .....                                    | 1 900                  | 62                  | 14,0                          | 9,0            | 23,0    |
| Fruits .....                                       | 10 700                 | 65                  | 42,0                          | 22,0           | 64,0    |
| Vin de palme .....                                 | 27 000                 | 76                  | 308,0                         | 98,0           | 406,0   |
| Bois de chauffe .....                              | 250 000                | 88                  | 239,0                         | 34,0           | 273,0   |
| Divers .....                                       | —                      | 58                  | 68,0                          | 50,0           | 118,0   |
| <b>Total</b> .....                                 | —                      | 81                  | 3 279,0                       | 792,0          | 4 071,0 |
| <b>Cultures industrielles<br/>et d'exportation</b> |                        |                     |                               |                |         |
| Café (2) .....                                     | 15 800                 | 18041 0             | —                             | 1 171,0        | 1 171,0 |
| Cacao (3) .....                                    | 2 600                  | 3257 0              | —                             | 174,0          | 174,0   |
| Cola .....   | 2 250                  | 31                  | 14,0                          | 31,0           | 45,0    |
| Arachide .....                                     | 7 000                  | 51                  | 75,0                          | 71,0           | 146,0   |
| Régime de palme .....                              | 18 700                 | 44                  | 33,0                          | 42,0           | 75,0    |
| Palmiste .....                                     | 615                    | 0                   | —                             | 16,0           | 16,0    |
| Autres oléagineux .....                            | —                      | 100                 | 11,0                          | —              | 11,0    |
| Coton (4) .....                                    | 1 200                  | 4029 9              | 3,0                           | 31,0           | 34,0    |
| Tabac (5) .....                                    | 1 200                  | 68                  | 90,0                          | 42,0           | 132,0   |
| <b>Total</b> .....                                 | —                      | 13                  | 226,0                         | 1 578,0        | 1 804,0 |
| <b>Viande et Poissons</b>                          |                        |                     |                               |                |         |
| Viande de chasse .....                             | 1 750                  | 90                  | 333,0                         | 35,0           | 368,0   |
| Viande d'élevage .....                             | 1 800                  | 49                  | 122,0                         | 127,0          | 249,0   |
| Volailles et œufs .....                            | 780                    | 34                  | 43,0                          | 82,0           | 125,0   |
| Poissons et crustacés .....                        | 1 000                  | 77                  | 27,0                          | 8,0            | 35,0    |
| <b>Total</b> .....                                 | —                      | 68                  | 525,0                         | 252,0          | 777,0   |
| <b>TOTAL GENERAL</b> .....                         | —                      | 61                  | 4 030,0                       | 2 622,0        | 6 652,0 |

(1) Riz décortiqué.

(2) Café décortiqué marchand.

(3) Cacao : fèves marchandes.

(4) Coton - graine.

(5) Comprend une part de valeur ajoutée supplémentaire qui représente 65 % du tabac poudre autoconsommé.

2. — Importance relative en valeur des différents produits dans la production agricole disponible en 1963.

| Produits                                     | Auto consommation | Commercialisé | Total        |
|--|-------------------|---------------|--------------|
| Igname .....                                 | 50,3              | 10,7          | 34,7         |
| Riz .....                                    | 3,5               | 2,6           | 3,2          |
| Maïs .....                                   | 1,5               | 2,6           | 1,9          |
| Fruits, Légumes, Condiments .....            | 8,5               | 5,1           | 7,1          |
| Vin de palme .....                           | 7,6               | 3,7           | 6,1          |
| Bois de chauffe .....                        | 5,9               | 1,3           | 4,1          |
| Autres vivriers et divers .....              | 4,1               | 4,2           | 4,1          |
| <b>Total vivriers et divers .....</b>        | <b>81,4</b>       | <b>30,2</b>   | <b>61,2</b>  |
| Café .....                                   | —                 | 44,7          | 17,6         |
| Cacao .....                                  | —                 | 6,6           | 2,6          |
| Régime de palme et palmiste .....            | 0,8               | 2,2           | 1,4          |
| Arachide .....                               | 1,9               | 2,7           | 2,2          |
| Coton .....                                  | 0,1               | 1,2           | 0,5          |
| Tabac .....                                  | 2,2               | 1,6           | 2,0          |
| Divers industriel et exportation .....       | 0,6               | 1,2           | 0,8          |
| <b>Total industriel et exportation .....</b> | <b>5,6</b>        | <b>60,2</b>   | <b>27,1</b>  |
| Élevage .....                                | 4,1               | 8,0           | 5,6          |
| Chasse et pêche .....                        | 8,9               | 1,6           | 6,1          |
| <b>Total élevage, chasse, pêche .....</b>    | <b>13,0</b>       | <b>9,6</b>    | <b>11,7</b>  |
| <b>TOTAL GENERAL .....</b>                   | <b>100,0</b>      | <b>100,0</b>  | <b>100,0</b> |

3. — Evolution des principales productions agricoles disponibles de 1963 à 1975.

(Valeur aux prix à la production).

| Produits                                       | Valeur (millions F C.F.A.) |              |              | Indice (base 100 en 1963) |            |
|--|----------------------------|--------------|--------------|---------------------------|------------|
|  | 1963                       | 1970         | 1975         | 1970                      | 1975       |
| <b>Vivriers : circuits traditionnels (1)</b>   |                            |              |              |                           |            |
| Igname .....                                   | 2 305                      | 2 900        | 3 200        | 126                       | 139        |
| Autres vivriers (y compris vin de palme) ..... | 1 378                      | 1 600        | 1 650        | 116                       | 120        |
| — dont riz .....                               | (210)                      | (230)        | (160) (2)    | (110)                     | (76) (2)   |
| — dont maïs .....                              | (127)                      | (120)        | (115)        | (94)                      | (91)       |
| Bois de chauffe et divers .....                | 388                        | 470          | 510          | 121                       | 131        |
| <b>Total .....</b>                             | <b>4 071</b>               | <b>4 970</b> | <b>5 360</b> |                           | <b>131</b> |
| <b>Vivriers : circuits modernes (3)</b>        |                            |              |              |                           |            |
| Manioc .....                                   | —                          | —            | 240          | —                         | —          |
| Riz .....                                      | —                          | 170          | 340          | —                         | —          |
| Maïs .....                                     | —                          | 100          | 380          | —                         | —          |
| Pomme de terre .....                           | —                          | —            | 370          | —                         | —          |
| Tomate - Piment - Gombo .....                  | —                          | —            | 150          | —                         | —          |
| <b>Total .....</b>                             | <b>—</b>                   | <b>270</b>   | <b>1 480</b> | <b>—</b>                  | <b>—</b>   |
| <b>TOTAL VIVRIERS ET DIVERS .....</b>          | <b>4 071</b>               | <b>5 240</b> | <b>6 840</b> | <b>128</b>                | <b>168</b> |

(1) Autoconsommation et commercialisation des produits bruts.

(2) Le prix du paddy passe de 26 à 17 F le kilo entre 1970 et 1975.

(3) Traitement industriel ou cultures de type moderne.

| Produits   | Valeurs (millions F C.F.A.) |              |               | Indice (base 100 en 1963) |            |
|--|-----------------------------|--------------|---------------|---------------------------|------------|
|  | 1963                        | 1970         | 1975          | 1970                      | 1975       |
| <b>Cultures - Industrielles<br/>ou d'exportation »</b> |                             |              |               |                           |            |
| Café .....   | 1 171                       | 1 200        | 1 200         | 102                       | 102        |
| Cacao .....  | 174                         | 300          | 380           | 172                       | 218        |
| Canne à sucre .....                                    | —                           | —            | 540           | —                         | —          |
| Arachide .....   | 146                         | 310          | 700           | 212                       | 479        |
| (pour huilerie) .....                                  | (—)                         | (190)        | (600)         | (—)                       | (—)        |
| Coprah .....   | —                           | —            | 10            | —                         | —          |
| Coton .....  | 34                          | 420          | 870           | 1 235                     | 2 559      |
| Tabac .....  | 132                         | 170          | 300           | 129                       | 227        |
| (pour cigarettes) .....                                | (23)                        | (40)         | (160)         | 174                       | 696        |
| Divers .....   | 147                         | 180          | 200           | 122                       | 136        |
| <b>Total</b> .....                                     | <b>1 804</b>                | <b>2 580</b> | <b>4 200</b>  | <b>143</b>                | <b>233</b> |
| <b>Elevage - Chasse - Pêche</b>                        |                             |              |               |                           |            |
| Ruminants .....  | 249                         | 340          | 520           | 137                       | 209        |
| Basse-cour .....                                       | 125                         | 170          | 390           | 136                       | 312        |
| Chasse et Pêche .....                                  | 403                         | 410          | 415           | 102                       | 103        |
| <b>Total</b> .....                                     | <b>777</b>                  | <b>920</b>   | <b>1 325</b>  | <b>118</b>                | <b>171</b> |
| <b>TOTAL GENERAL</b> .....                             | <b>6 652</b>                | <b>8 740</b> | <b>12 365</b> | <b>131</b>                | <b>185</b> |

Il est intéressant de comparer la croissance de la production agricole disponible avec d'une part la population totale de la région, d'autre part la population rurale.

(Indice : base 100 en 1963).

|  | Taux de croissance<br>63-70 (%) | Indice 1970 | Taux de croissance<br>70-75 (%) | Indice 1975 |
|--|---------------------------------|-------------|---------------------------------|-------------|
| Population totale de la région .....     | 2,2                             | 117         | 2,2                             | 130         |
| Population strictement rurale .....      | 1,4                             | 110         | 1,1                             | 118         |
| Production agricole disponible .....     | 4,0                             | 130         | 7,2                             | 185         |
| Production agricole commercialisée ..... | 6,2                             | 150         | 12,3                            | 270         |

Remarquons que la notion de production de l'agriculture ne recouvre exactement :

— ni la notion de production totale (nous n'avons pas comptabilisé les pertes sur stocks et la production de semences, soit autoconsommées par les entreprises familiales, soit produites par les services spécialisés) ;

— ni la notion de valeur ajoutée (nous n'avons pas déduit les consommations intermédiaires et en particulier les semences achetées) ;

— ni la notion de revenu des exploitants agricoles (nous n'avons pas déduit les salaires et autres charges d'exploitations).

Par contre, elle recouvre exactement la notion de production **disponible** pour les deux catégories d'utilisateurs :

— consommateurs finaux (qu'il s'agisse des producteurs eux-mêmes, des acheteurs des villes ou de l'administration) ;

— consommateurs intermédiaires (entreprises de transformation).

Pour conclure, nous voudrions revenir sur quatre de ces indices de variation.

Il s'agit de :

- la population rurale — Indice 1975 = 118 ;
- la production agricole disponible — Indice 1975 = 185 ;
- la production des cultures industrielles et d'exportation — Indice 1975 = 233 ;
- la production agricole commercialisée — Indice 1975 = 270.

Il apparait nettement que :

D'une part, si les cultures dites « industrielles et d'exportation » y contribuent largement, la croissance d'ensemble de la production commercialisée est beaucoup plus forte et dépend en grande partie de l'introduction dans des circuits modernes de commercialisation et de transformation des produits dits « vivriers ou traditionnels » ;

D'autre part, la croissance réalisée en 1975 manifeste le dépassement d'un seuil qui se caractérise par la transformation du paysan Baoulé en un véritable producteur, qui cultive pour vendre, et un véritable consommateur, auquel son revenu permet d'acheter davantage de produits industriels, et de les substituer en partie à des produits traditionnels.

Dans les deux chapitres suivants, nous présenterons ces deux aspects de la transformation du monde rural.

---

## LES CONDITIONS TECHNIQUES DE LA PRODUCTION AGRICOLE.

Le programme agricole retenu et présenté ne pourra être réalisé qu'avec une transformation importante des techniques agricoles traditionnelles, cependant sans révolution radicale : il n'est pas envisagé en particulier de mécanisation systématique, excepté sur une zone où les conditions humaines et techniques semblent favorables (zone de Brobo).

L'amélioration des techniques vise un double but :

- La conservation des sols ;
- L'augmentation de la rentabilité du travail du paysan.

Pratiquant autrefois, pour les cultures annuelles ou pluriannuelles intégrées dans des successions de cultures courtes (3 ans maximum), l'itinérance et la jachère naturelle de longue durée (15-20 ans), le paysan Baoulé n'a cependant eu jusqu'à maintenant que rarement le problème du manque de terre.

Néanmoins, la fixation des cultures pérennes sur les meilleures terres, le défrichement systématique dans le passé des galeries et îlots forestiers pour ces cultures, font que la disponibilité en terres nouvelles est de plus en plus faible. L'occupation progressive du terroir, liée à une progression démographique assez rapide, entrainera à bref délai (ce phénomène est déjà très marqué dans des zones particulièrement denses) une diminution relative des surfaces disponibles pour les vivriers, et nécessairement une accélération du rythme de rotation et une diminution de la durée de la jachère (5 à 10 ans) (1).

Il en résulte que si les méthodes culturales ne sont pas modifiées, la reconstitution des sols ne sera plus possible dans des temps aussi courts. On aura simultanément alors une dégradation profonde des sols (cuisassement et ferrugination) et une diminution importante des rendements sur les sols encore utilisables. Le patrimoine foncier, richesse irremplaçable du paysan, risque d'être gravement endommagé.

Outre la mise en pratique de techniques culturales améliorées, il est indispensable de reforester les sols déjà actuellement gravement « usés », non seulement pour permettre à long terme leur régénération, mais aussi pour éviter que les influences climatiques sèches du nord ne s'accusent sur la région elle-même et n'envahissent progressivement les marges des régions forestières voisines du sud-est et du sud-ouest.

Avec les techniques culturales traditionnelles, les paysans obtiennent sur des terres « reposées », quelle que soit la culture, des rendements assez médiocres, qui donnent une très faible productivité au travail.

Dans les conditions actuelles, le café est, à l'exception du coton allen (encore très peu répandu), la culture qui rentabilise le mieux l'effort du paysan (175 F par journée de travail) alors que la rentabilité des cultures vivrières importantes est beaucoup plus faible (de 70 F pour le maïs à 120 F pour l'igname).

L'amélioration de la rentabilité du travail se matérialise toujours, quelles que soient la culture concernée et les améliorations techniques apportées, par une augmentation de la durée de travail nécessaire pour la même surface cultivée.

Le paysan, devant les améliorations techniques relatives à une culture, pourra avoir deux attitudes différentes selon qu'il la pratique déjà ou non. Dans l'affirmative, il sera intéressé par l'augmentation marginale de revenu qui peut être très importante (arachide). Il acceptera assez facilement les améliorations techniques et le surcroît de travail correspondant. Mais il est moins sûr qu'il décide d'augmenter ses surfaces.

Par contre, s'il ne pratique pas déjà cette culture, il aura tendance à se référer au revenu moyen qu'elle peut lui procurer : celui-ci, quoique très supérieur parfois à celui qu'elle lui apporterait traditionnellement, sera cependant plus faible que le revenu marginal et souvent inférieur à celui procuré par le café : l'on risque alors de voir le paysan faire un essai et abandonner cette culture au bout de quelques années. Ajoutons que les aléas climatiques peuvent accuser cette tendance. Ceci concerne en particulier le riz et le maïs, pour lesquels on peut espérer une valorisation de la journée de travail de 120 à 130 F. Le tabac et l'arachide sont dans une situation intermédiaire (190 F). Seul dans l'immédiat, le coton allen pourrait procurer un revenu très supérieur (250 F).

Il faut considérer à part les cultures de produits d'appoint, légumes, condiments divers et vin de palme (250 F la journée de travail), qui peuvent être très intéressantes, notamment au voisinage des centres urbains et semi-urbains, et l'élevage ; celui des bovins en particulier, s'il se développe vraiment, pourra valoriser, dans des conditions moyennes, la journée de travail à plus de 300 F.

Le tableau suivant donne les principaux chiffres auxquels il est possible de se référer :

(1) Le chiffre moyen constaté en 1963 est de 9 ans.

## Productivité du travail selon la culture pratiquée (valeur de la journée de travail).

Nota. — Insistons sur le fait que ces chiffres sont approximatifs et que seuls comptent l'ordre de grandeur et la hiérarchie dans les valeurs.

| Culture                     | Moyenne actuelle | Marginale (par améliorations techniques) | Moyenne possible (1) | Observations                    |
|-----------------------------|------------------|--|----------------------|---------------------------------|
| Coton allen .....           | 190              | —  | 250                  | Changement de variété.          |
| Tabac .....                 | 180              | —  | 190                  | Encadrement et engrais minéraux |
| Café .....                  | 175              | —  | 175                  | —                               |
| Cacao .....                 | 175 (2)          | —  | 210 (2)              | Régénération seulement.         |
| Igname .....                | 120              | —  | 120                  | —                               |
| Riz .....                   | 80 (3)           | 210                                      | 130 (4)              | —                               |
| Arachide .....              | 100              | 400                                      | 190                  | —                               |
| Maïs .....                  | 70               | 150 (5)                                  | 120                  | —                               |
| Autres produits agricoles . | 250              | —  | 250                  | Faible production.              |
| Élevage bovins .....        | —                | 360                                      | 360                  | —                               |

(1) En l'absence de mécanisation.

(2) Chiffres estimés, les données de l'enquête ne permettant pas le calcul.

(3) Le kilo de paddy est payé 25 F au producteur.

(4) Le kilo de paddy est payé 17 F au producteur.

(5) Recouvre une augmentation simultanée de surface et de rendement.

Les progrès techniques escomptés ne sont pas, bien entendu, limitatifs. Outre que la recherche technique et surtout l'expérimentation n'ont pas encore donné la totalité des résultats possibles sans bouleversement complet des techniques, les améliorations retenues sont très inférieures à celles qui ont pu être obtenues dans des stations expérimentales, et surtout dans des micro-zones « pilotes » d'encadrement polyvalent et rapproché. On peut donc espérer, dans l'état actuel des connaissances, de nouveaux progrès dans une phase ultérieure, lorsque le paysan Baoulé aura commencé à apprécier les premiers effets de l'emploi de techniques améliorées.

Dans l'immédiat, la gamme des actions possibles est très large selon les cultures, voire les zones concernées ; il faut citer principalement :

- le remplacement de variétés traditionnelles par des variétés nouvelles susceptibles de procurer un revenu monétaire élevé, par la diffusion de semences ou de plants ;
- le développement des « jardins de case » ;
- la mise en place de noyaux d'élevage ;
- la stabilisation progressive des champs ;
- l'utilisation de techniques susceptibles de protéger les sols (contrôle du ruissellement, reforestation, etc...) ;
- l'emploi de nouveaux assolements (succession et rotation des cultures) avec jachère artificielle ;
- la pratique des traitements phytosanitaires et éventuellement l'utilisation d'engrais ;
- l'amélioration des façons culturales.

On ne peut pas, toutefois, faire preuve d'un optimisme exagéré : les améliorations possibles de rentabilité ne sont pas considérables, bien que non négligeables. Il ne faut pas oublier que, si le café a connu une expansion rapide, bon nombre des activités culturelles qu'il nécessite tiennent davantage de la cueillette que d'une agriculture véritable ; de même, les progrès constatés actuellement, par exemple l'extension de l'usage de moto-décortiqueurs, ne concernent pas, en général, les activités proprement culturelles ; les investissements fonciers n'existent pratiquement pas et l'outillage, s'il est bien adapté aux pratiques actuelles, reste rudimentaire.

La limitation des gains supplémentaires possibles, le respect des contraintes nouvelles imposées par les améliorations techniques (qualité des travaux, en particulier d'entretien, et exactitude dans le calendrier agricole) rendront difficile la généralisation de ces méthodes. Nous pensons cependant qu'elles sont une étape indispensable, pendant laquelle le paysan Baoulé prendra conscience des exigences contraignantes imposées par son entrée dans une économie moderne et à terme concurrentielle. Cette étape de sensibilisation permettra seule de passer à une phase ultérieure de modernisation (mécanisation, voire motorisation), dont le succès dépend avant tout de la compétence et des qualités professionnelles du paysan. Ce stade intermédiaire de modernisation a déjà été partiellement atteint dans la zone de Brobo : c'est pourquoi il est envisagé de passer progressivement à la deuxième phase qui doit déboucher, au moins, sur une mécanisation partielle des travaux des champs.

Les résultats encourageants obtenus dans cette zone semblent indiquer le type d'encadrement rural adapté. Celui-ci, réalisé simultanément par une équipe d'animation polyvalente, travaillant au niveau du village, et des techniciens « spécialistes de produits », travaillant au niveau des zones, n'a pas limité ses objectifs à la seule amélioration des techniques, en vue de l'accroissement de la production. Il a dû, pour réussir, envisager le développement rural dans son ensemble et sous tous ses aspects.

## L'EVOLUTION DU MONDE RURAL.

Il ne suffit pas de transformer les techniques agricoles : il est indispensable, pour obtenir l'évolution souhaitée, de placer l'exploitation paysanne et le monde rural en général dans des conditions économiques, financières et sociales favorables.

a) Nous avons vu qu'il était possible, par des améliorations techniques en particulier, d'augmenter sensiblement pour les cultures qui doivent être développées, la rentabilité du travail paysan. Ceci ne suffit pas : il faut encore qu'un marché existe pour les produits correspondants et que le système de commercialisation soit capable de les absorber et de les répartir là où ils sont nécessaires, tout en respectant le prix au producteur attendu par le paysan, et sans risque d'augmentation importante des prix à la consommation.

Les objectifs ont été retenus en fonction de l'étendue future des marchés (régionaux, nationaux, ou internationaux, selon les produits) dans la ligne des prévisions générales du plan national.

Le but recherché dans la première phase de promotion du monde paysan est avant tout de l'intégrer dans un circuit économique moderne et de créer chez lui une mentalité nouvelle, basée sur un raisonnement de type économique, qui accorde au travail, en tant que valeur, une autre dimension. Il ne faut pas se cacher que dans bien des cas, une production nationale coûtera légèrement plus cher que l'importation correspondante ; cette étape de transition, pendant laquelle le producteur national devra être protégé de l'extérieur par l'augmentation des droits à l'importation ou le contingentement de celle-ci, est cependant indispensable : c'est dans une phase ultérieure seulement, lorsque le paysan saura raisonner en termes d'économie et de rentabilité, qu'il sera possible de modifier plus fondamentalement les conditions de la production et ainsi d'obtenir des prix concurrentiels.

Ceci intéresse en premier lieu des produits de consommation finale comme le riz et la viande, pour lesquels une politique doit impérativement être définie, mais aussi les consommations intermédiaires de l'industrie nationale naissante (coton, tabac, fibres textiles par exemple) d'autant que par le code des investissements, ces importations peuvent être privilégiées au regard du producteur national (1).

Nous avons mentionné la grande liberté dont dispose le système commercial (sauf lorsqu'il existe des prix de campagne comme pour le café, le cacao ou le coton), dans la fixation du prix d'achat au producteur de produits agricoles. Signalons toutefois que lorsqu'il opère une transformation de ces produits (riz par exemple) le circuit traditionnel, qui rémunère mal sa main-d'œuvre (en particulier le travail des femmes) est susceptible d'acheter au producteur plus cher que ne peut le faire le circuit moderne pour un même prix du produit final.

Mais ce circuit traditionnel n'est vraisemblablement pas capable d'absorber et de distribuer dans de bonnes conditions le surcroît de production attendu. Les calculs de rentabilité ont été effectués, par conséquent, dans l'hypothèse du développement parallèle d'un indispensable circuit moderne (au moins pour les productions encadrées) qui rémunère moins bien le paysan. On doit s'attendre pour certains produits, d'ici 1975, à un alignement des prix traditionnels sur les prix modernes, donc à un abaissement des prix à la production (par exemple de 25 à 17 F le kilo de paddy, de 25 à 20 F pour l'arachide en coque sèche).

Par contre, pour d'autres produits (cola, piment, gombo, igname, etc...) il est possible à la fois d'augmenter le prix au producteur, tout en diminuant le prix à la consommation urbaine en modernisant les circuits.

Enfin, il serait souhaitable que les prix de campagne du café et du cacao soient toujours respectés par les acheteurs, ce qui n'est pas actuellement le cas.

Des groupements professionnels de paysans pourraient avoir, appuyés sur un encadrement rural, un rôle très important à jouer dans l'assainissement du circuit traditionnel et la mise en place du circuit moderne : il est nécessaire qu'il existe dans ces groupements un individu capable de faire un minimum de comptabilité et de contrôle des intérêts de la collectivité.

b) Les transformations des techniques agricoles prévoient aussi une augmentation considérable des consommations intermédiaires et à un moindre degré de l'équipement et des charges (salaires) des exploitations agricoles familiales (augmentation de 150 % entre 1963 et 1975). Il est vraisemblable que le paysan ne pourra ou ne saura pas dégager des revenus de la campagne précédente les sommes nécessaires à ces achats. Il faut d'ailleurs noter qu'une partie des biens correspondants (insecticides en particulier) est fournie par l'encadrement et remboursée lors de la commercialisation de la récolte. Ceci ne couvre toutefois qu'une fraction des dépenses et ne concerne que certaines cultures. Il est donc nécessaire d'instituer l'habitude du recours au Crédit Agricole qui devra financer non seulement des prêts de campagne (prêts à la consommation en période de soudure, achat de biens de consommations intermédiaires et de petit outillage) mais également des prêts à plus long terme (gros équipement, bâtiments, etc...). Là encore, la seule garantie de fonctionnement correct sera donnée par l'existence de groupements professionnels, appuyés sur un encadrement rural polyvalent. Le crédit agricole

---

(1) Le résultat final est identique lorsque des entreprises situées très en aval importent, avec des détaxations fiscales, des produits semi-finis, qui seraient susceptibles par ailleurs d'être fabriqués par des entreprises nationales à partir d'une matière première agricole nationale, à des coûts voisins de ceux des produits importés lorsqu'ils supportent une taxation normale.

peut d'autre part éviter que le paysan ne soit obligé dans certains cas de contracter des emprunts privés à des taux usuraux (ceci toutefois semble très peu répandu actuellement en milieu rural dans la région de Bouaké). Il est enfin susceptible de constituer, pour le milieu rural, un organisme bancaire de dépôt, lorsque le groupement professionnel se sera constitué en entité juridique responsable de la gestion des intérêts financiers de ses membres.

c) Nous avons mis en évidence la nécessité d'une organisation professionnelle des paysans au sein du village ou du groupe de villages pour permettre l'adhésion collective à des méthodes de travail plus rationnelles, prendre en charge la défense des intérêts économiques des paysans et éventuellement assurer la gestion financière des exploitations ou de groupes d'exploitations. La mise en place de cette organisation n'est pas possible sans recourir à un encadrement que nous avons caractérisé précédemment. Ceci ne suffit toutefois pas pour assurer le développement du monde rural et remplir les objectifs économiques qui lui sont fixés. Le paysan est un homme et un consommateur. Sur le premier point, l'inadaptation des structures sociales actuelles exige la recherche d'une nouvelle forme d'organisation à l'échelon villageois ; il est raisonnable d'escompter que les structures sociales futures naissent des structures économiques qui les précéderont ; en d'autres termes, nous pensons que les organisations professionnelles sont susceptibles, en élargissant l'objet de leurs préoccupations, de donner naissance à de véritables « conseils villageois » responsables de l'avenir social autant qu'économique de la collectivité : ceux-ci, intégrant autant que possible l'autorité coutumière, devraient progressivement voir leurs fonctions et leurs responsabilités institutionnalisées par les Pouvoirs Publics.

Ils pourraient alors devenir les interlocuteurs compétents de ceux-ci pour la discussion et l'utilisation des investissements publics indispensables pour la promotion du milieu rural : communications routières en toutes saisons ; infrastructure socio-culturelle : école, dispensaire ; amélioration de la voirie et de l'habitat rural, eau, électricité, etc... De plus, ils devraient naturellement être amenés à gérer et à utiliser un budget local d'entretien et d'investissement, financé par une épargne collective et locale : celle-ci pourrait intervenir en complément de l'investissement public pour permettre ou accélérer celui-ci, ou bien être utilisée à des réalisations plus logiquement à la charge de la collectivité (pistes sur le terroir pour permettre l'utilisation de la traction animale, ou de matériel motorisé, petits investissements collectifs dispersés, équipement sportif, maison collective pour les réunions, les loisirs, etc...).

Cette dernière hypothèse n'est d'ailleurs pas utopique, car il est certain que le paysan Baoulé acceptera volontiers de participer au financement de réalisations dont il appréciera directement l'utilité et les avantages ; il est par contre non moins certain qu'il se plierait mal à une imposition équivalente dont il ne comprendrait pas bien le fondement et la destination : comme il n'est pas pensable que le milieu rural participe par prélèvement direct aux charges collectives de la nation (il recevra toujours plus qu'il ne donnera), ceci n'est pas un inconvénient.

d) Les agriculteurs Baoulé verront leur revenu monétaire croître assez considérablement au cours des années à venir (de 60 % entre 1963 et 1975). L'essentiel de la consommation correspondante se portera sur des produits industriels ou artisanaux (produits des industries alimentaires, véhicules à deux roues, équipement ménager, habitat, textiles, produits d'entretien) et les services : les produits de la pêche sont les seuls, dans les activités primaires, qui auront des taux de croissance du même ordre.

Le consommateur rural devra donc trouver, à proximité de son domicile, à la fois un commerçant de détail disposant d'un large éventail de produits, et les artisans auxquels il s'adressera le plus souvent (maçon, menuisier, charpentier, forgeron, mécanicien).

A ce stade se pose la question de la rentabilité des investissements nécessaires et de la taille minima de ces entreprises secondaires et tertiaires. La taille du village moyen est faible (environ 300 à 350 personnes). Il est donc indispensable d'envisager un groupement économique (sinon d'habitat) des villages jusqu'à obtenir une taille qui justifie l'installation d'un commerce de détail diversifié et d'artisans spécialisés : notons que cette question se pose également pour la rentabilisation des investissements publics, tels que l'école, le dispensaire, le marché, etc..., il serait donc souhaitable d'analyser ce problème simultanément sous l'ensemble de ses aspects (investissements publics, privés, coopération des collectivités villageoises).

Le commerce rural actuel, réalisé dans les rares boutiques de villages et surtout sur les marchés et par les colporteurs, présente trois caractéristiques principales du point de vue de l'acheteur :

- l'approvisionnement en général est suffisant et régulier pour les produits de grande consommation ; la diversification attendue des consommations rurales exigera une extension considérable de la gamme des produits qui devront être disponibles en toute saison ;

- le pouvoir d'achat moyen d'une même quantité de produits agricoles vendus varie dans le rapport de 1 à 2 selon la zone géographique, la proximité d'un centre et la facilité des communications. Cette mesure reflète à la fois la variation considérable des prix agricoles des produits vendus et une variation simultanée nettement plus faible, mais généralement en sens opposé (aggravation des disparités géographiques), du prix des marchandises achetées. Il n'est pas raisonnable de laisser le paysan supporter l'ensemble des coûts supplémentaires dus à sa situation géographique défavorable, notamment vis-à-vis du milieu urbain, tandis que par ailleurs l'effort de la planification va dans le sens d'une stabilisation relative de la population et des activités rurales.

Il semble qu'il soit nécessaire d'opérer entre zones et micro-zones, une péréquation des prix à la consommation : celle-ci, associée au développement du transport des produits agricoles sur des distances courtes ou moyennes, permettrait de réduire les écarts constatés, dus au fonctionnement de la loi de l'offre et de la demande dans des limites géographiques très restreintes ;

● la variation saisonnière des prix des produits de grande consommation est importante (dans le rapport de 1 à 1,5) pour une même zone géographique. Les prix, très élevés à la période de traite, sont liés à une forte demande qui traduit les disponibilités monétaires des consommateurs. Là encore, il serait nécessaire de viser une égalisation des prix dans le temps (les produits concernés étant dans leur majorité des produits industriels ou importés, donc d'un prix de revient constant).

Il est donc nécessaire de trouver une forme d'organisation commerciale qui satisfasse ces trois conditions, afin de permettre au payan d'utiliser au mieux le revenu monétaire dont il dispose. Il s'agit d'ailleurs ici d'un problème national.

---

## CONCLUSION

Il apparaît que la promotion du monde rural exige un ensemble de dispositions (techniques, économiques, financières, sociales, administratives et politiques) indissolublement liées si l'on désire la réussite du programme proposé.

Il faut savoir que les objectifs, bien qu'ambitieux mais raisonnables (70 % d'augmentation du revenu monétaire global des agriculteurs en 12 ans), permettent tout juste au paysan Baoulé d'accroître son revenu monétaire, beaucoup plus faible au départ, dans les mêmes proportions que celui du non-agriculteur essentiellement urbain et semi-urbain ; c'est-à-dire que non seulement l'écart des revenus monétaires s'accroîtra dans les mêmes proportions (rapport de 1 à 1,6) mais que le revenu total des agriculteurs (autoconsommation comprise) augmentera moins vite que celui des non-agriculteurs.

Les objectifs agricoles retenus, qui ne résolvent pas le problème de la disproportion des revenus ruraux et urbains, doivent donc impérativement être atteints, sous peine d'échec total de la politique de modernisation de l'agriculture et du monde rural.

Le tableau ci-dessous donne les revenus agricoles et non agricoles par tête et par an, en 1963, 1970, 1975 (chiffres arrondis).

| Année      | Revenu Agricole |               |        | Revenu non Agricole monétaire |
|------------|-----------------|---------------|--------|-------------------------------|
|            | Monétaire       | Non monétaire | Total  |                               |
| 1963 ..... | 9 000           | 10 000        | 19 000 | 50 000                        |
| 1970 ..... | 12 500          | 10 000        | 22 500 | 65 000                        |
| 1975 ..... | 15 000          | 10 000        | 25 000 | 80 000                        |

Ces chiffres concernent uniquement les revenus des exploitants agricoles familiaux ; ils comprennent :

- les revenus agricoles proprement dits ;
- les revenus secondaires (salaires saisonniers en général perçus en dehors de la région, revenus du petit artisanat et du petit commerce traditionnels) qui ont été supposés constants.

Une plus grande augmentation du revenu des familles d'agriculteurs dépend de leur faculté de :

- créer dans leur sein les entreprises commerciales ou artisanales plus modernes, mais nettement localisées, qui seront de plus en plus nécessaires dans le monde rural ;
- développer en les modernisant les pratiques du petit commerce et du petit artisanat traditionnels.

Il est bien évident que ces activités secondaires, qui représentent en 1963, 50 % du revenu monétaire paysan, ne doivent pas compromettre, en période de pointe, les travaux des champs.

Le résultat pour les familles d'agriculteurs serait très différent si le commerce et l'artisanat rural se développaient dans des entreprises indépendantes : la différence de revenu monétaire correspondante pourrait être de 5 000 F par tête et par an.

La prise en charge par les agriculteurs des activités artisanales et commerciales rurales peut seule permettre de réduire en partie l'écart relatif entre revenus monétaires des agriculteurs et des non-agriculteurs constaté en 1963.

## **L'INDUSTRIE ET LES ACTIVITES URBAINES**

## L'INDUSTRIE.

Les activités secondaires (industrie et artisanat) de la région représentent en 1963 un peu moins de 20 % de la valeur ajoutée nationale de ce secteur.

Dans l'ensemble économique régional, elles fournissent respectivement 27 % et 3,5 % de la Production Intérieure Brute et des emplois disponibles (soit 34 % des emplois non-agricoles).

L'industrie proprement dite intervient seulement pour 20 % et 1,2 % de la PIB et des emplois (soit 12,5 % des emplois non-agricoles).

De ces quelques chiffres, il ressort :

1. — Que la région occupe, par comparaison avec sa population, une place normale dans les activités secondaires nationales. Mais les chiffres masquent en fait deux phénomènes :

— la valeur ajoutée de l'industrie régionale (3,7 milliards F CFA contre 5,2 milliards pour le total des activités secondaires) comprend 1,2 milliard d'impôts indirects sur le tabac et les cigarettes ;

— si la majeure partie de la valeur ajoutée du secondaire est industrielle aussi bien pour le pays que pour la région, l'essentiel de cette industrie est concentré dans les deux villes d'Abidjan et Bouaké. En fait, nous avons en Côte d'Ivoire un centre industriel important : Abidjan, un centre secondaire : Bouaké, et des activités artisanales dispersées sur l'ensemble du pays.

2. — Que dans la région, le secteur secondaire est important, puisqu'il fournit plus du quart de la PIB, mais qu'il emploie seulement 3,5 % des personnes actives et un tiers des actifs non-agricoles.

3. — Que l'industrie de la région représente plus de 70 % de la valeur ajoutée du secondaire, mais ne fournit qu'un peu plus du tiers des emplois de ce secteur, soit un peu plus du dixième des emplois non-agricoles

Il faut ajouter que les industries de la région sont concentrées dans moins de cinquante entreprises, dont la presque totalité est implantée à Bouaké ; et que quinze entreprises comptent pour près de 70 % dans leur valeur ajoutée totale (1).

Importantes dans l'économie nationale, fondamentales dans l'économie de la région (par leur poids et les effets d'entraînement sur les secteurs primaires et tertiaires), les entreprises industrielles touchent directement, par le revenu qu'elles distribuent, seulement 3 % de la population régionale.

Il est malheureusement difficile d'apprécier les effets indirects de l'existence de ce secteur industriel (par le développement qu'il entraîne des activités tertiaires et de la production agricole) ; mais il est bien certain que la politique d'industrialisation aura d'autant plus d'effets sur l'activité économique régionale et sur les revenus de l'ensemble de la population, qu'elle s'orientera vers l'établissement d'entreprises étroitement liées aux autres secteurs, en particulier agricoles, de l'économie de la région.

L'avenir de l'industrie régionale dépend de trois facteurs :

- la vocation industrielle de la région en fonction de ses ressources spécifiques ;
- la politique nationale d'industrialisation ;
- l'existence de marchés pour ses produits.

a) La région de Bouaké dispose dans l'état actuel de faibles ressources énergétiques. Les produits pétroliers sont importés, et utilisés soit directement, soit pour la production d'électricité.

Les demandes en eau et en électricité seront satisfaites dans les années à venir (en particulier par la jonction Haute Tension Abidjan-Bouaké, et la construction du petit barrage du Kan qui fournira l'eau à Bouaké) mais à plus long terme d'autres solutions devront être trouvées pour l'alimentation en eau de la ville de Bouaké.

L'abaissement des tarifs industriels de l'eau et de l'électricité a été très sensible au cours des dernières années, en particulier par la péréquation des prix de l'électricité entre Abidjan et les centres secondaires. Néanmoins, ces prix sont encore trop élevés pour des usages industriels importants, et ceci d'autant plus, lorsqu'il s'agit d'entreprises grosses consommatrices d'énergie.

Toutes les prospections minières effectuées dans la région ont donné des résultats négatifs. L'industrie régionale est donc vouée pendant de longues années à la transformation de produits agricoles régionaux (ou nationaux) ou de produits importés bruts ou semi-finis. Les industries appuyées sur les productions agricoles sont particulièrement intéressantes pour l'économie régionale ; ceci concerne principalement :

— pour la période 63-70 : l'égrenage, la filature, le tissage du coton ; la fabrication de tabac et de cigarettes ; le décortilage des céréales (maïs, riz) ;

— pour la période 70-75 : le développement des activités précédentes, et de plus : fabrication de produits alimentaires à partir du manioc, de la tomate, du piment et du gombo ; le sucre de canne ; l'huile d'arachide et de coton.

---

(1) L'entreprise la plus importante offre près de la moitié des emplois de l'industrie.

Il ne faut pas oublier d'ailleurs l'installation d'entreprises induites en aval de celles-ci (impression de tissus, confection, savonnerie).

b) Pour beaucoup des entreprises prévues dans les propositions d'industrialisation, leur localisation dans la région de Bouaké et l'utilisation des matières premières nationales dépendra dans une large mesure de la volonté des Pouvoirs Publics.

Il convient, d'une part, si les entreprises sont jugées « prioritaires » du point de vue du code des investissements, qu'elles bénéficient, pour le cas où elles se décideraient à substituer dans leur consommation intermédiaire des produits nationaux à des produits importés, d'avantages fiscaux comparables à ceux qu'elles auraient en ne le faisant pas.

D'autre part, la plupart des entreprises ont un intérêt certain à se fixer à Abidjan ou aux environs, même quelquefois lorsque la matière première vient de l'intérieur du pays (prix moins élevés de certains biens intermédiaires importés ; présence d'une main-d'œuvre qualifiée ; existence d'un véritable tissu urbain avec les commodités et les facilités que cela suppose pour la vie de l'entreprise, et celle de son personnel). Il apparaît donc normal que l'Etat accepte, lorsqu'il demande à une entreprise de s'installer dans la région de Bouaké, de participer aux charges financières supplémentaires que cette implantation fait supporter à celle-ci : assistance qui se justifie si l'Etat considère cette dépense comme un véritable investissement national destiné à susciter dans les centres secondaires le tissu urbain et industriel, dont la création est une économie externe apportée par l'entreprise, et dont l'existence, à terme, permettra la suppression de cette aide temporaire.

Cette politique sera grandement facilitée par l'amélioration des infrastructures interurbaines (notamment liaisons et télécommunications avec Abidjan), urbaines (voirie, habitat, eau, électricité), le développement des services publics (santé, scolarité, formation professionnelle) auxquelles devront s'adjoindre progressivement des activités privées ou publiques de type spécifiquement urbain (commerces spécialisés, activités culturelles, sports et loisirs) encore insuffisantes dans une ville comme Bouaké.

c) La réalisation ou du moins la rentabilisation des investissements industriels prévus dépend non seulement de l'exécution des objectifs agricoles (lorsque l'agriculture fournit les matières premières) et de la volonté des Pouvoirs Publics, mais aussi de l'existence ou de la création du marché correspondant. Dans les années à venir, la question n'est pas très grave, à condition que l'essentiel des productions nouvelles se substitue à des importations actuellement existantes ; par contre, à plus long terme, l'entretien du processus d'industrialisation dépendra (en l'absence de grands espoirs d'exportation) du développement de la demande des entreprises et des consommateurs, en particulier ruraux, et par conséquent de la réalisation de ces premiers objectifs de production retenus pour la période 1963-1975, dans l'agriculture et dans l'industrie.

Liées directement au développement du marché national ou régional, un certain nombre d'activités, consommatrices des produits bruts ou semi-finis importés et de matières premières nationales non agricoles, seront développées ou mises en place dans les années à venir. Ceci concerne principalement :

— pour la période 63-70 : la boulangerie industrielle ; la brasserie ; la fabrication de yaourts ; les matériaux de construction et la briqueterie ; la menuiserie et l'ébénisterie ; les réparations de véhicules ; la fabrication du petit outillage, de piles électriques et accumulateurs, de cartouches de chasse, d'objets moulés en matières plastiques ; l'imprimerie ; le bâtiment et les travaux publics ;

— pour la période 70-75 : le développement des activités précédentes, auxquelles il faut ajouter : la biscuiterie ; la fabrication de lait reconstitué ; la production de peintures ; la sacherie ; la fabrication de chaussures en matière plastique.

## CATEGORIES D'ENTREPRISES ET MODE DE FINANCEMENT.

Les entreprises peuvent être rangées en trois catégories distinctes du point de vue du volume du capital investi et du mode de financement requis. Le secteur moderne (ou industriel) que nous avons décrit précédemment recouvre deux de ces catégories :

1. — Les grosses et moyennes entreprises qui font appel à un capital important et utilisent une main-d'œuvre salariée nombreuse, sont rarement susceptibles d'être la propriété d'un individu ou d'un petit groupe d'individus. Pour celles-ci, les deux seuls modes de financement actuellement possibles sont :

- l'appel au capital extérieur ;
- le financement public.

Dans nos prévisions, les entreprises de ce type ont été entièrement financées par le capital extérieur (nous avons admis que les investissements publics sont préférentiellement orientés vers l'infrastructure et l'agriculture).

Ces investissements extérieurs, qui ne sont possibles que dans la sécurité et avec un taux de rentabilité élevé, seront encore prédominants pendant de longues années, en particulier dans la mesure où l'épargne des entreprises n'est réinvestie qu'en faible partie dans le pays. Il est essentiel que par ailleurs, avec le développement des revenus urbains et surtout de la masse des salaires, soit mis en place un système de dépôts, simple et souple pour le déposant, qui permette de dégager un volant régulier d'épargne des ménages salariés. Il ne faut pas se dissimuler que le volume monétaire rendu ainsi disponible au niveau régional pour financer les investissements industriels ne peut être que limité au départ. (La masse de ces dépôts (1) devra rester en très grande partie liquide pour que le système puisse fonctionner). L'achat direct de bons et de titres par des particuliers est pratiquement exclu, excepté pour les revenus très importants.

2. — Les entreprises familiales ou coopératives modernes exigent un capital qui n'est pas négligeable, de quelques centaines de milliers à quelques millions de F CFA. Dans l'avenir, ces entreprises constitueront pour la population croissante des centres, une source d'activités, et donc d'emplois, de plus en plus importante : mais pour créer et gérer une telle entreprise, il faut :

- une formation professionnelle solide ;
- un capital initial important relativement aux disponibilités habituelles des ménages urbains moyens.

Si la formation professionnelle est assurée par l'Etat, il semble impératif, pour permettre l'accès d'une fraction d'actifs importante à ce type de responsabilité, qu'il fournisse aussi l'équipement (bâtiment et outillage). Le bénéficiaire, choisi en fonction de ces compétences et des garanties qu'il peut offrir, pourrait progressivement devenir propriétaire par un système de location-vente, par exemple. Il est bien entendu qu'un tel contrat nécessiterait un contrôle financier et technique sévère de la gestion de l'entreprise et de l'entretien de l'équipement. Il est souhaitable que quelques expériences de ce type soient tentées dans les villes où existe (ou existera bientôt) un centre de formation professionnelle et ceci en liaison étroite (contrôle technique, conseil de gestion) avec ce centre.

3. — Les entreprises artisanales, dont il n'a pas encore été question se multiplieront et se développeront beaucoup moins vite que les deux catégories précédentes d'entreprises.

Le petit volume de capital à investir ne nécessite pas une politique de crédit ou de financement particulière. Le capital initial (au plus quelques centaines de milliers de F CFA) correspond aux possibilités d'une famille urbaine, et rurale dans certains cas. La modernisation et l'extension de ces entreprises familiales sont de même susceptibles d'être autofinancées.

Le seul point important est de donner dans toute la mesure du possible, une formation professionnelle à l'artisan, pour lui permettre d'améliorer ses techniques et d'accroître la rentabilité de son travail.

---

(1) Un dépôt cumulé moyen de 25.000 F CFA par tête, réalisé entre 1963 et 1975 (ce qui représente 2,5 à 3 % du revenu total de la période), constituerait en 1975 pour l'ensemble du milieu urbain et semi-urbain de la région, un dépôt total de moins de 5 milliards de F CFA.

## L'EVOLUTION DES ACTIVITES SECONDAIRES DE 1963 à 1975

Cette évolution est présentée dans les trois tableaux suivants qui indiquent en 1963, 1970 et 1975, pour chaque branche d'activité, en séparant secteurs moderne et artisanal :

- la production ;
- la valeur ajoutée ;
- les emplois.

Le taux de croissance moyen annuel des activités secondaires (mesuré en terme de valeur ajoutée) est de 13 % pendant la période 1963-1970 et de 9,5 % pour la période de 1970-1975. Mais en fait, le secteur moderne croît plus vite (les taux correspondants sont de 15 et 10 %) que le secteur artisanal (6 et 5,5 %).

Il en résulte que l'importance des entreprises modernes dans l'ensemble des activités secondaires, augmente sensiblement ; elles fourniront en 1975, 85 % de la valeur ajoutée, et 50 % des emplois de ce secteur (contre 73 et 37 % en 1963).

### ACTIVITES SECONDAIRES EN 1963.

| Branche  | Secteur moderne   |                          |              | Secteur artisanal |                          |              | Total             |                          |               |
|--|-------------------|--------------------------|--------------|-------------------|--------------------------|--------------|-------------------|--------------------------|---------------|
|  | Production<br>(1) | Valeur<br>ajoutée<br>(1) | Emplois      | Production<br>(1) | Valeur<br>ajoutée<br>(1) | Emplois      | Production<br>(1) | Valeur<br>ajoutée<br>(1) | Emplois       |
| 5. Travail des grains et farines                         | 117,6             | 34,5                     | 95           | 345,8             | 187,8                    | 828          | 463,4             | 222,4                    | 923           |
| 7. Boissons - Glace .....                                | 109,0             | 88,3                     | 40           | 4,3               | 2,7                      | 144          | 113,3             | 91,0                     | 184           |
| 8. Autres industries alimentaires,<br>Tabac .....        | 1 865,3           | 1 554,8                  | 176          | —                 | —                        | —            | 1 865,3           | 1 554,8                  | 176           |
| 9. Energie - Eau .....                                   | 160,0             | 113,3                    | 75           | 288,0             | 288,0                    | — (2)        | 448,0             | 401,3                    | 75            |
| 12. Matériaux de construction ..                         | 80,0              | 58,8                     | 150          | —                 | —                        | —            | 80,0              | 58,8                     | 150           |
| 14. Chimie - Parachimie .....                            | —                 | —                        | —            | 19,4              | 19,3                     | — (3)        | 19,4              | 19,3                     | — (3)         |
| 15. Industrie du bois .....                              | 100,9             | 49,2                     | 180          | 123,5             | 80,7                     | 660          | 224,4             | 129,9                    | 840           |
| 16. Réparation véhicules .....                           | 217,8             | 107,3                    | 90           | 180,6             | 120,8                    | 320          | 398,4             | 228,1                    | 410           |
| 17. Autres industries mécaniques<br>et électriques ..... | —                 | —                        | —            | 74,2              | 63,3                     | 335          | 74,2              | 63,3                     | 335           |
| 18. Textiles .....                                       | 1 571,4           | 833,2                    | 1 825        | 332,0             | 242,7                    | 2 250        | 1 903,4           | 1 075,9                  | 4 075         |
| 19. Cuirs, articles chaussants ..                        | —                 | —                        | —            | 46,0              | 43,5                     | 125          | 46,0              | 43,5                     | 125           |
| 20. Corps gras .....                                     | —                 | —                        | —            | 86,9              | 40,7                     | 220          | 86,9              | 40,7                     | 220           |
| 22. Produits industriels divers ..                       | —                 | —                        | —            | 92,5              | 73,3                     | 980          | 92,5              | 73,3                     | 980           |
| 23. Bâtiment et travaux publics ..                       | 1 760,3           | 899,9                    | 1 040        | 414,1             | 250,3                    | 520          | 2 174,4           | 1 150,2                  | 1 560         |
| <b>TOTAL .....</b>                                       | <b>5 982,3</b>    | <b>3 739,4</b>           | <b>3 671</b> | <b>2 007,3</b>    | <b>1 413,1</b>           | <b>6 382</b> | <b>7 989,6</b>    | <b>5 152,5</b>           | <b>10 053</b> |

(1) En millions de F CFA.

(2) Autoconsommation de bois de chauffe.

(3) Production de teinture autoconsommée.

**ACTIVITES SECONDAIRES EN 1970.**

| Branche  | Secteur moderne   |                 |              | Secteur artisanal |                |               | Total             |                 |               |
|--|-------------------|-----------------|--------------|-------------------|----------------|---------------|-------------------|-----------------|---------------|
|  | Valeur            |                 |              | Valeur            |                |               | Valeur            |                 |               |
|  | Production<br>(1) | ajoutée<br>(1)  | Emplois      | Production<br>(1) | ajoutée<br>(1) | Emplois       | Production<br>(1) | ajoutée<br>(1)  | Emplois       |
| 5. Travail des grains et farines                         | 509,0             | 103,5           | 293          | 436,5             | 238,0          | 1 015         | 945,5             | 341,5           | 1 308         |
| 6. Conserverie .....                                     | 100,0             | 34,3            | 35           | —                 | —              | —             | 100,0             | 34,3            | 35            |
| 7. Boissons - Glace .....                                | 220,0             | 138,6           | 70           | 7,5               | 4,7            | 220           | 227,5             | 143,3           | 290           |
| 8. Autres industries alimentaires,<br>Tabac .....        | 3 979,0           | 3 356,2         | 287          | —                 | —              | —             | 3 979,0           | 3 356,2         | 287           |
| 9. Energie - Eau .....                                   | 600,0             | 403,9           | 125          | 370,0             | 370,0          | — (2)         | 970,0             | 773,9           | 125           |
| 12. Matériaux de construction ..                         | 350,0             | 266,0           | 400          | —                 | —              | —             | 350,0             | 266,0           | 400           |
| 14. Chimie - Parachimie .....                            | —                 | —               | —            | 22,6              | 22,5           | — (3)         | 22,6              | 22,5            | — (3)         |
| 15. Industrie du bois .....                              | 160,0             | 78,0            | 210          | 430,0             | 281,0          | 2 000         | 590,0             | 359,0           | 2 210         |
| 16. Réparation véhicules .....                           | 511,0             | 258,5           | 210          | 249,0             | 173,2          | 430           | 760,0             | 431,7           | 640           |
| 17. Autres industries mécaniques<br>et électriques ..... | 1 000,0           | 536,9           | 300          | 97,0              | 83,3           | 420           | 1 097,0           | 620,2           | 720           |
| 18. Textiles .....                                       | 7 130,2           | 3 507,9         | 4 645        | 538,8             | 424,1          | 3 400         | 7 669,0           | 3 932,0         | 8 045         |
| 19. Cuirs, articles chaussants ..                        | —                 | —               | —            | 64,0              | 60,5           | 140           | 64,0              | 60,5            | 140           |
| 20. Corps gras .....                                     | —                 | —               | —            | 101,0             | 43,3           | 220           | 101,0             | 43,3            | 220           |
| 21. Caoutchouc - Matières plas-<br>tiques .....          | 200,0             | 80,2            | 45           | —                 | —              | —             | 200,0             | 80,2            | 45            |
| 22. Produits industriels divers ..                       | 50,0              | 30,0            | 50           | 121,3             | 96,9           | 1 200         | 171,3             | 126,9           | 1 250         |
| 23. Bâtiment et travaux publics ..                       | 2 481,0           | 1 267,3         | 1 465        | 690,5             | 338,5          | 1 000         | 3 171,5           | 1 605,8         | 2 465         |
| <b>TOTAL .....</b>                                       | <b>17 290,2</b>   | <b>10 061,3</b> | <b>8 135</b> | <b>3 128,2</b>    | <b>2 136,0</b> | <b>10 045</b> | <b>20 418,4</b>   | <b>12 197,3</b> | <b>18 180</b> |

(1) En millions de F CFA.

(2) Autoconsommation de bois de chauffe.

(3) Production de teinture autoconsommée.

**ACTIVITES SECONDAIRES EN 1975.**

| Branche  | Secteur moderne   |                 |               | Secteur artisanal |                |               | Total             |                 |               |
|--|-------------------|-----------------|---------------|-------------------|----------------|---------------|-------------------|-----------------|---------------|
|  | Valeur            |                 |               | Valeur            |                |               | Valeur            |                 |               |
|  | Production<br>(1) | ajoutée<br>(1)  | Emplois       | Production<br>(1) | ajoutée<br>(1) | Emplois       | Production<br>(1) | ajoutée<br>(1)  | Emplois       |
| 5. Travail des grains et farines                         | 1 010,0           | 357,6           | 455           | 533,8             | 262,6          | 1 090         | 1 543,8           | 620,2           | 1 545         |
| 6. Conserverie .....                                     | 200,0             | 68,6            | 70            | —                 | —              | —             | 200,0             | 68,6            | 70            |
| 7. Boissons - Glace .....                                | 430,0             | 272,1           | 150           | 6,0               | 3,7            | 200           | 436,0             | 275,8           | 350           |
| 8. Autres industries alimentaires,<br>Tabac .....        | 7 359,0           | 5 281,7         | 949           | —                 | —              | —             | 7 359,0           | 5 281,7         | 949           |
| 9. Energie - Eau .....                                   | 980,0             | 657,5           | 175           | 412,6             | 412,6          | — (2)         | 1 392,6           | 1 070,1         | 175           |
| 12. Matériaux de construction ..                         | 700,0             | 532,4           | 700           | —                 | —              | —             | 700,0             | 532,4           | 700           |
| 14. Chimie - Parachimie .....                            | 400,0             | 126,0           | 105           | 22,6              | 22,5           | — (3)         | 422,6             | 148,5           | 105           |
| 15. Industrie du bois .....                              | 200,0             | 97,5            | 230           | 700,0             | 457,4          | 3 000         | 900,0             | 554,9           | 3 230         |
| 16. Réparation véhicules .....                           | 720,0             | 364,9           | 300           | 350,0             | 227,5          | 600           | 1 070,0           | 592,4           | 900           |
| 17. Autres industries mécaniques<br>et électriques ..... | 2 050,0           | 1 073,5         | 525           | 139,0             | 124,2          | 500           | 2 189,0           | 1 197,7         | 1 025         |
| 18. Textiles .....                                       | 10 855,0          | 5 039,7         | 6 650         | 767,5             | 636,0          | 4 000         | 11 622,5          | 5 675,7         | 10 650        |
| 19. Cuirs, articles chaussants ..                        | 660,0             | 380,2           | 200           | 73,6              | 69,6           | 160           | 733,6             | 449,8           | 360           |
| 20. Corps gras .....                                     | 713,0             | 322,1           | 125           | 92,1              | 38,3           | 180           | 805,1             | 360,4           | 305           |
| 21. Caoutchouc - Matières plas-<br>tiques .....          | 300,0             | 141,2           | 65            | —                 | —              | —             | 300,0             | 141,2           | 65            |
| 22. Produits industriels divers ..                       | 100,0             | 60,4            | 82            | 146,9             | 117,2          | 1 340         | 246,9             | 177,6           | 1 422         |
| 23. Bâtiment et travaux publics ..                       | 3 015,0           | 1 539,6         | 1 790         | 1 143,3           | 450,7          | 1 700         | 4 158,3           | 1 990,3         | 3 490         |
| <b>TOTAL .....</b>                                       | <b>29 692,0</b>   | <b>16 315,0</b> | <b>12 571</b> | <b>4 387,4</b>    | <b>2 822,3</b> | <b>12 770</b> | <b>34 079,4</b>   | <b>19 137,3</b> | <b>25 341</b> |

(1) En millions de F CFA.

(2) Autoconsommation de bois de chauffe.

(3) Production de teinture autoconsommée.

Les deux tableaux suivants expriment, en % de l'ensemble de l'activité régionale, la place du secteur secondaire d'une part, celle de la fraction moderne de ce secteur d'autre part :

**Importance du secteur secondaire dans l'économie régionale :**

(en %)

| Année                       | 1963 | 1970 | 1975 |
|-----------------------------|------|------|------|
| Valeur ajoutée .....        | 27   | 39   | 42   |
| Emplois (1) .....           | 3,4  | 5,4  | 6,9  |
| Emplois non agricoles ..... | 34   | 45   | 51   |

**Importance des activités secondaires modernes dans l'économie régionale :**

(en %)

| Année                       | 1963 | 1970 | 1975 |
|-----------------------------|------|------|------|
| Valeur ajoutée .....        | 19   | 32   | 36   |
| Emplois (1) .....           | 1,2  | 2,4  | 3,4  |
| Emplois non agricoles ..... | 13   | 20   | 25   |

En 1975, le secondaire sera, dans la région, le secteur le plus important, puisqu'il fournira 42 % de la Production Intérieure Brute (contre 27 % pour le primaire et 31 % pour le tertiaire).

Toutefois, il ne fournira que 7 % des emplois (soit la moitié des emplois non agricoles) ; une part de cette activité secondaire est, de plus, située en milieu rural ; la région aura encore en 1975 un caractère nettement rural.

Dans l'ensemble des activités secondaires nationales, l'importance de la région diminuera sensiblement (comptant pour 19 % en 1963 et 16 % en 1975).

Cette évolution est normale si elle traduit une délocalisation effective des investissements nouveaux du secteur secondaire vers des régions dont l'économie est encore totalement basée sur les produits agricoles, et non une concentration relativement plus importante encore du secteur secondaire à Abidjan.

(1) Les actifs agricoles sont comptés dans les emplois.

## LE COMMERCE ET LES SERVICES (secteur tertiaire).

Dans ce domaine, le point le plus important est d'obtenir, par une certaine réorganisation du commerce et du transport, une diminution simultanée des prix de détail des produits manufacturés à la campagne et des prix des produits agricoles en ville. Ainsi, l'on obtiendra un accroissement de la demande, non seulement de biens manufacturés (par les ruraux) mais aussi des produits agricoles (par les urbains), c'est-à-dire une augmentation de la production agricole commercialisée.

Il en résultera d'une part un accroissement du pouvoir d'achat réel de l'unité de produit agricole et, d'autre part, une augmentation des revenus monétaires des agriculteurs : soit, finalement, une amélioration de leur niveau de vie, toutes choses égales par ailleurs.

Nous avons abordé à plusieurs reprises ces questions à propos du milieu rural. D'autre part, ce problème ne peut être analysé au seul échelon régional. Nous n'indiquerons donc que quelques idées très générales.

La réorganisation du système commercial semble devoir être guidée par cinq types d'action :

— la substitution (ou la création) dans le milieu rural, de véritables entreprises modernes aux pratiques du « petit commerce » traditionnel à l'échelon de gros villages ou de groupes de petits villages. De telles « boutiques » devraient pratiquer la péréquation de certains prix. Notons que cet objectif est en contradiction avec la recherche de revenus secondaires pour les ménages d'agriculteurs ;

— le développement de l'infrastructure routière locale, permettant la circulation (en toutes saisons) à la fois des biens manufacturés et des produits agricoles entre les centres et les zones actuellement les plus mal desservies ;

— le développement des échanges sur les marchés, en créant de nouveaux marchés et en augmentant la fréquence de ceux qui existent ;

— la création d'un commerce moderne itinérant (cars-bazar) susceptible de précéder l'établissement des « boutiques » modernes, en particulier dans les zones où les densités de population sont faibles ;

— l'institution d'un contrôle des prix (avec répression sévère des fraudes) et l'organisation de la profession commerciale.

Il est possible d'envisager, pour les boutiques modernes, quand l'investissement est particulièrement important (bâti-ments et stocks), une politique de prêts à long terme analogue à celle proposée pour les petites entreprises secondaires modernes.

Les transports n'entrent que pour une faible partie dans les coûts de commercialisation. L'amélioration de l'infrastructure routière, l'organisation du paysannat en groupements professionnels de vendeurs, la concentration du commerce rural dans les boutiques modernes, le développement des volumes commercialisés (résultat attendu de l'action sur les prix) devraient amener spontanément un accroissement des échanges à courtes et moyennes distances, le long d'un réseau local très ramifié.

Par ailleurs, l'organisation à un échelon élevé de marchés régionaux ou zonaux, pour quelques produits de base (en particulier agricoles), la création de magasins de stockage à ce niveau, la mise en place d'un réseau de transmission rapide d'informations sur les prix et les volumes, susciteraient le développement d'échanges denses à moyennes et longues distances, sur les axes à grande circulation.

Le tableau suivant donne l'état en 1963 et l'évolution prévue pour 1970 et 1975 du secteur tertiaire :

| Année  | 1963          | 1970          | 1975          |
|--|---------------|---------------|---------------|
| <b>Valeur ajoutée (en milliards de F C.F.A.)</b> |               |               |               |
| Transport .....                                  | 0,76          | 1,26          | 1,84          |
| Commerce .....                                   | 4,67          | 6,51          | 9,40          |
| Autres services .....                            | 1,18          | 1,82          | 2,78          |
| <b>Total</b> .....                               | <b>6,61</b>   | <b>9,59</b>   | <b>14,02</b>  |
| <b>Emplois totaux</b> .....                      | <b>19 500</b> | <b>21 900</b> | <b>24 900</b> |

Le commerce et les transports représentent environ 80 % du secteur tertiaire (en valeur ajoutée) et cette importance relative ne variera pas de 1963 à 1975.

Le commerce intervient d'ailleurs pour plus de 80 % de ce groupe « Transport-Commerce » (soit les 2/3 de l'ensemble des activités tertiaires).

Le taux de croissance annuel du secteur tertiaire, de 5,5 % entre 1963 et 1970, passe à 7,5 % entre 1970 et 1975. Cette augmentation traduit, en fait, pendant la première période, une diminution du coût du commerce et non pas un plus faible taux de croissance des volumes commercialisés. Ce phénomène se manifeste également dans l'augmentation de l'importance du transport dans le groupe « Commerce-Transport » (16,5 % en valeur ajoutée en 1963 — 19,5 % en 1975) et dans la diminution de la part du secteur tertiaire dans la Production Intérieure Brute entre 1963 et 1975 : celle-ci, de 35 % en 1963 se stabilise au niveau de 31 % à partir de 1970.

Le nombre d'emplois dans le tertiaire augmentera beaucoup moins vite que la valeur ajoutée (environ 20 000 emplois en 1963 et 25 000 en 1975). Il en résulte que ce secteur ne fournira plus, en 1975, que 50 % des emplois non agricoles contre 66 % en 1963.

Ce fait exprime la modernisation de l'appareil commercial et une augmentation considérable de la productivité du travail dans ce secteur.

La rationalisation des entreprises et des circuits commerciaux paraît être une des conditions fondamentales de la réalisation des objectifs fixés dans l'agriculture et l'industrie.



## LE MONDE URBAIN ET SEMI-URBAIN

L'évolution des centres urbains et semi-urbains de la région est caractérisée par une forte croissance ainsi que le montre le tableau suivant :

|                                 | 1963                 |                       | 1975                 |                       |
|---------------------------------|----------------------|-----------------------|----------------------|-----------------------|
|                                 | Population résidente | Population totale (1) | Population résidente | Population totale (1) |
| Bouaké .....                    | 56 500               | 68 000                | 108 000              | 126 000               |
| Dimbokro .....                  | 12 000               | 14 000                | 17 000               | 20 000                |
| Sept centres semi-urbains ..... | 23 000               | 26 000                | 44 000               | 48 000                |
| <b>Total</b> .....              | <b>91 500</b>        | <b>108 000</b>        | <b>169 000</b>       | <b>194 000</b>        |

En effet ces centres, outre leur croissance naturelle estimée relativement faible, auront à absorber 70 000 immigrants dont environ 2/3 viendront du milieu rural régional. Malgré cette très forte croissance et le développement rapide des activités non agricoles, il a été admis que la fraction de population vivant de l'agriculture, dans ces centres, diminuerait peu (de 16 à 13 % sur l'ensemble de la période (2)).

La limitation, d'une part de l'immigration et, d'autre part, de l'augmentation de la population flottante (10 000 personnes environ de 1963 à 1975) dépend :

- de la réussite de la politique qui tend à fixer en milieu rural les agriculteurs (promotion du monde rural et développement de la production agricole commercialisée) ;

- de la réalisation des objectifs d'investissements en particuliers industriels, surtout à Bouaké.

Par ailleurs, la fixation dans les centres secondaires d'une partie importante de ce surcroît de population de type urbain ne pourra être réalisée durablement qu'avec une politique de promotion économique et sociale de ces centres (investissements publics, prêts pour l'investissement privé dans les petites entreprises).

Même dans les limites où l'on espère pouvoir contenir cette croissance urbaine, l'assimilation d'une population d'origine rurale et agricole posera de sérieux problèmes. Parmi ceux-ci, il faut particulièrement mentionner :

- la nécessité de favoriser la création de structures sociales nouvelles en accord avec le mode de vie urbain ;

- la nécessité de fournir à l'ensemble de la future population active, d'âge post-scolaire, une formation professionnelle (technique et économique) solide ;

- la nécessité de réaliser des investissements importants d'infrastructure urbaine, particulièrement à Bouaké où des besoins nouveaux apparaîtront rapidement (habitat ouvrier, cantines ouvrières ou scolaires, transports en commun...).

Dans ces conditions, l'abaissement du prix des produits agricoles sur les marchés urbains et surtout l'amélioration de la qualification professionnelle associée à l'utilisation de techniques plus productives entraîneront une augmentation très sensible du pouvoir d'achat des habitants des villes. Le revenu monétaire par tête de 50 000 F CFA en 1963 atteindra 65 000 F CFA en 1970 et 80 000 F CFA en 1975.

Nous avons vu qu'il convenait de favoriser l'épargne de ces ménages soit sous forme de dépôts, bancaires par exemple, soit sous forme d'achats à crédit de l'équipement de petites entreprises, soit encore sous forme d'autofinancement des entreprises familiales déjà existantes.

On a insisté sur la nécessité, du strict point de vue économique, de développer rapidement les revenus par tête et global des ruraux : ceux-ci occupent en 1963 une place déterminante dans la demande finale des produits commercialisés.

Mais, si les objectifs de développement des activités non agricoles sont atteints, la demande finale urbaine (consommation des ménages et consommation intermédiaire) deviendra prépondérante ; le développement ultérieur dépendra beaucoup moins, après 1975, de la réussite du programme agricole et le monde urbain régional sera alors le moteur essentiel.

(1) Comprend la population résidente et la population flottante.

(2) Existence de plantations de café et développement des jardins familiaux et des cultures maraichères.

## **CONCLUSIONS**

L'économie régionale se caractérise en 1963 par une opposition très nette entre :

● l'importance économique déjà prépondérante des producteurs et consommateurs du milieu non agricole. Celle-ci, manifeste en volume total (1) (62 % de la Production Intérieure Brute), est encore plus marquée en volume monétaire (86 % de la Production Intérieure Brute commercialisée et 73 % de la Demande totale (2) monétaire) (3) ;

● le poids social et démographique déterminant du milieu agricole (84 % de la population, 90 % des personnes actives).

Cette distorsion apparaît d'une autre façon, encore plus marquée, lorsqu'il s'agit des revenus des ménages (revenu non agricole annuel moyen de 50 000 F par tête ; revenu agricole annuel moyen, monétaire, de 9 000 F par tête, total (1) de 19 000 F par tête).

L'analyse de la situation et des potentialités de développement, tant de la production agricole que de la production industrielle, a mis en lumière l'impossibilité de faire disparaître, ou seulement d'atténuer en partie, le déséquilibre ainsi constaté.

Les Propositions retenues se donnent donc pour objectifs essentiels :

● l'augmentation aussi forte et aussi rapide que possible du revenu des agriculteurs, qui dans le cadre d'une politique plus large de promotion du monde rural, doit permettre d'éviter un exode massif des campagnes vers des villes insuffisamment équipées pour accueillir les ruraux ;

● La mise en place dans les délais les plus courts d'une infrastructure urbaine satisfaisante et d'un appareil de production secondaire et tertiaire important et moderne, afin de créer le nombre maximum d'emplois non agricoles et de réunir les meilleures conditions d'accueil de la population rurale migrante.

Dans ce contexte, la disparité considérable des revenus monétaires agricoles et non agricoles restera du même ordre ; mais en considérant les revenus totaux (4), on voit qu'il ne sera pas possible d'empêcher une aggravation de l'écart qui sépare l'agriculture des autres activités.

Il est possible que l'on atteigne là le point de tension maximum que peut supporter le système, sans entraîner des déplacements excessifs de population vers les villes, et en particulier Bouaké et Abidjan. Même si le marché qu'il représente n'est plus prédominant dans la région de Bouaké, le monde rural aura, par son évolution, une action déterminante sur l'avenir de celle-ci ; cet avenir pourrait être gravement compromis si la politique appliquée au monde rural échouait.

L'urgence des problèmes, qu'il s'agisse du développement de l'agriculture ou de l'infrastructure publique rurale et urbaine, n'a pas permis de donner une priorité absolue à un type d'investissement particulier.

Les projets retenus sont donc répartis dans ces trois domaines. Ils exigeront un financement public important, puisque celui-ci atteindra 8 milliards de F CFA pour la période 1963-1970 et 7 milliards de F CFA pour 1970-1975 (5).

Peut-être sera-t-il, de plus, nécessaire d'envisager avant 1975 des investissements publics complémentaires en cas d'insuffisance du secteur privé ou des collectivités locales normalement concernées. De même, un effort important devra être fait en matière de crédit à long terme pour permettre le développement rapide de petites entreprises modernes dans les secteurs secondaire et tertiaire.

Nous avons insisté volontairement sur la distance qui sépare les revenus agricoles des autres revenus. Il faut noter qu'il n'y a pas coïncidence entre « rural » et « agriculture » (6), puisqu'il existe une fraction importante d'agriculteurs dans les centres urbains et, inversement, de non-agriculteurs en milieu rural. La base de notre raisonnement est pessimiste dans la mesure où nous avons supposé que le développement des activités rurales modernes non agricoles ne sera pas nécessairement et spontanément le fait des familles d'agriculteurs.

Si celles-ci sont capables d'assumer ces activités nouvelles, les « revenus agricoles » rejoindront les « revenus ruraux » et l'acuité du problème que pose leur disparité avec « revenus urbains » s'atténuera.

Le tableau figurant en fin de texte résume les données principales de la croissance régionale entre 1963 et 1975.

Il en ressort que le caractère principal de l'économie régionale n'aura pas fondamentalement changé, puisque le secteur non agricole, qui fournira alors 73 % de la Production Intérieure Brute n'occupera encore que moins de 13,6 % des actifs, contre 11,2 % en 1963. Cette faible progression s'explique, malgré le développement remarquable des activités secondaires et tertiaires (65 % d'emplois supplémentaires entre 1963 et 1975) par le niveau relativement faible d'industrialisation et d'urbanisation, en début de période.

---

(1) Monétaire et non-monétaire.

(2) Finale et intermédiaire.

(3) La différence entre ces deux nombres (86 % et 73 %) s'explique par les revenus secondaires des agriculteurs (salaires ; artisanat ; commerce ; revenus extérieurs).

(4) Monétaire et non-monétaire.

(5) Chiffres à rapprocher des investissements des entreprises privées, respectivement de 11 et 14 milliards pour les mêmes périodes.

(6) Ceci explique en partie les différences apparentes qui peuvent être constatées sur l'appréciation des rythmes de croissance des activités « rurales » dans les « Propositions de Développement » et des activités « agricoles » dans ce volume de synthèse ; en particulier, la croissance relative du « Revenu régional monétaire rural » par rapport à l'« urbain » est beaucoup plus forte (rapport de 1, 8) entre 1963 et 1975 que la croissance relative du « Revenu des ménages d'agriculteurs » par rapport aux « non-agriculteurs » (rapport pratiquement constant).

Les possibilités de transfert de population active du primaire aux autres secteurs sont en effet d'autant plus grandes que ces secteurs sont plus développés ; il est probable que dans la phase ultérieure de développement (après 1975), les problèmes que poseront ces transferts seront plus simples et moins urgents.

Dans les « Propositions de Développement », les objectifs d'industrialisation ont été précisés au vu des études techniques préalables et de l'étude économique d'ensemble. Pour l'aménagement des centres et la réorganisation du secteur commercial, des recommandations d'ordre général ont été formulées : l'aménagement urbain relève d'études spécifiques et la réorganisation du commerce et des transports ne peut se concevoir que dans le cadre national.

Par contre, la modernisation des techniques agricoles, la recherche d'une promotion du monde rural et la détermination des objectifs de production agricole ont fait l'objet d'une analyse détaillée.

Il résulte de cette analyse que la période 1963-1975 devra être mise à profit pour créer les conditions psychologiques, techniques et économiques qui permettront, après 1975, d'opérer une révolution complète de l'agriculture régionale par la mécanisation et la motorisation.

Toutefois, la période 1970-1975 sera marquée par une opération de défrichement de grande envergure qui devrait aboutir à la création en 1975 de 17 500 fermes modernes. D'autre part, une zone plus restreinte sera soumise à un calendrier semblable avec une avance de 3 à 5 ans sur le reste de la région ; les résultats de cette expérience permettront de tester les méthodes et les objectifs.

Une deuxième conclusion fondamentale de cette analyse réside dans la nécessité, pour promouvoir ces transformations, d'utiliser un encadrement polyvalent, chargé de l'expérimentation sur l'ensemble des problèmes qui touchent l'entreprise rurale et les professions rurales. L'un de ces buts devrait être de provoquer la naissance de groupements professionnels villageois qui pourraient être l'embryon de futurs « Conseils municipaux ».

La mutation du monde rural sera alors amorcée et permettra d'organiser le développement économique régional dans un ensemble social dynamique et conscient.

#### EVOLUTION DE QUELQUES DONNEES ECONOMIQUES REGIONALES.

(Chiffres arrondis)

|  | 1963    | 1970    | 1975    |
|--|---------|---------|---------|
| <b>I. — Production Intérieure Brute</b>  |         |         |         |
| Totale (milliards F C.F.A.) .....  | 19,0    | 31,1    | 45,3    |
| Commercialisée (en % du total) .....   | 72      | 81      | 87      |
| Agricole (en % du total) .....   | 38      | 30      | 27      |
| <b>II. — Demande Totale Monétaire</b>  |         |         |         |
| Valeur (milliards F C.F.A.) .....  | 17,7    | 32,4    | 50,2    |
| Consommation finale et équipement des agriculteurs (en % du total) .....       | 27      | 22      | 19      |
| Consommation intermédiaire et équipement des entreprises (en % du total) ..... | 39      | 49      | 51      |
| Demande de Produits agricoles (en % du total) .....                            | 22      | 20      | 20      |
| <b>III. — Revenu Régional Monétaire (1)</b>                                    |         |         |         |
| Valeur (milliards F C.F.A.) .....  | 12,9    | 22,4    | 34,4    |
| <b>IV. — Revenu Monétaire par tête des ménages (en F C.F.A.)</b>               |         |         |         |
| Agriculteurs .....   | 9 000   | 12 500  | 15 000  |
| Non-agriculteurs .....   | 50 000  | 65 000  | 80 000  |
| <b>V. — Emplois (nombres bruts)</b>  |         |         |         |
| Actifs agricoles .....   | 267 000 | 295 000 | 317 000 |
| Emplois non agricoles .....  | 30 000  | 40 000  | 50 000  |

(1) Notion correspondant au revenu national par opposition au revenu intérieur.



Impr. COGIPA

101, avenue Philippe-Auguste, Paris 11<sup>e</sup>